AUTHOR:

BESSE, R. P. DOM

TITLE:

LE MOINE BENEDICTIN

PLACE:

LIGUGE

DATE:

1892

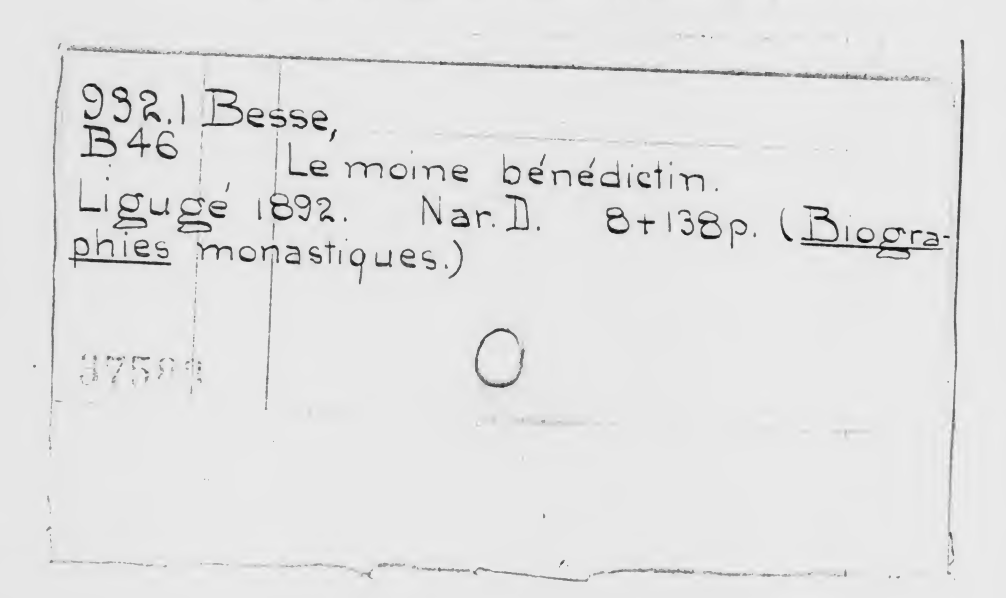
Master Negative #

93-81279-12

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

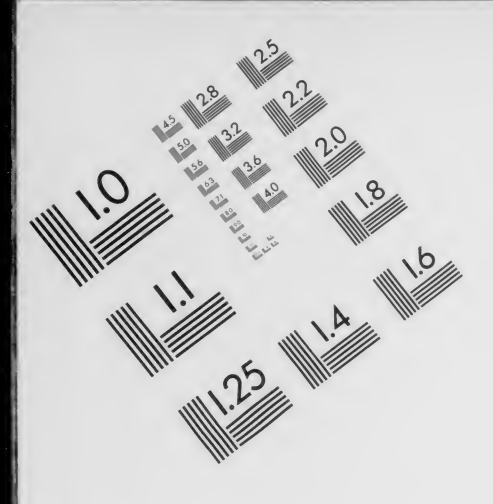
Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record



Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm   REDUCTION RATIO: 11X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 4/13/93   INITIALS BAP
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

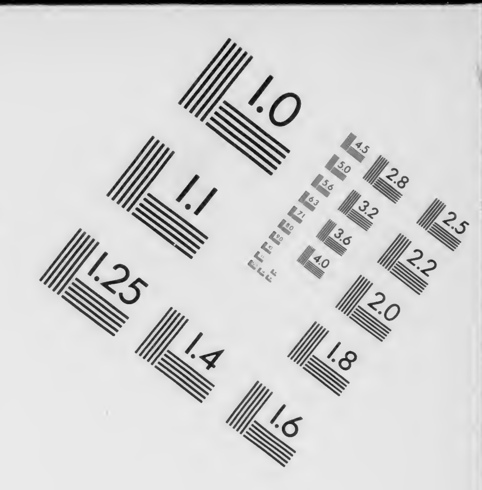


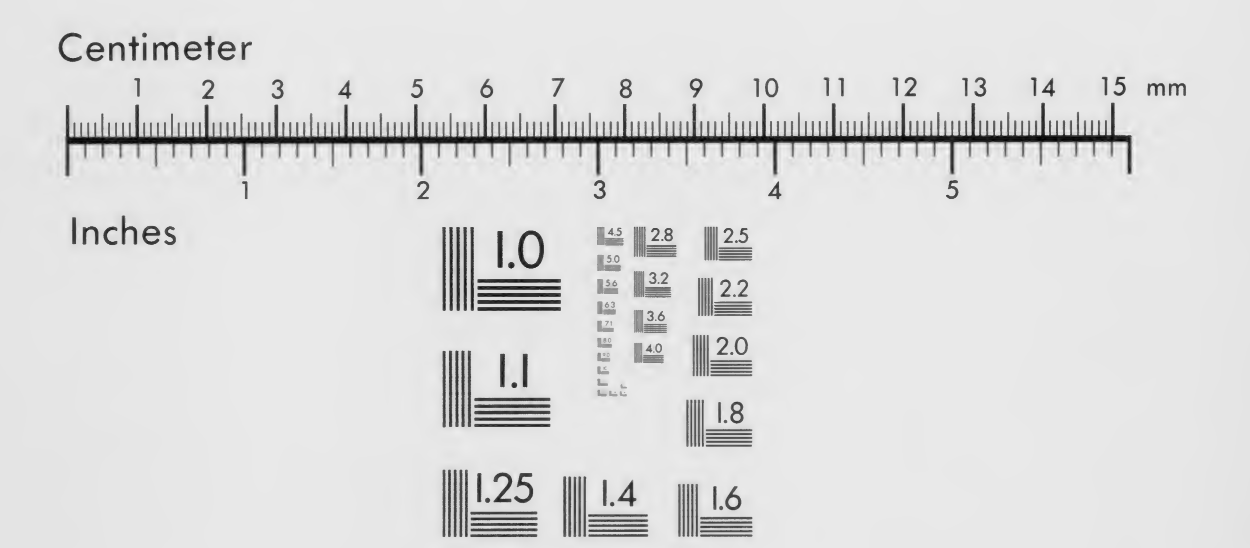
AIIM

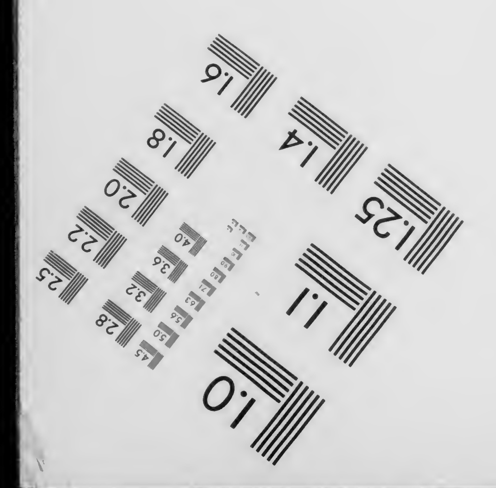
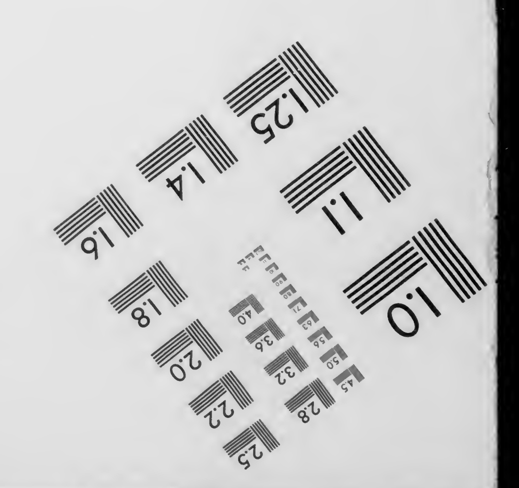
Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202





MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

Besse. Le moine bénédictin.

BIOGRAPHIES MONASTIQUES

LE MOINE BÉNÉDICTIN

PAR LE R. P. DOM BESSE

MOINE BÉNÉDICTIN DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ



LIGUGE

IMPRIMERIE SAINT-MARTIN

1892

LE MOINE BÉNÉDICTIN

BIOGRAPHIES MONASTIQUES

LE MOINE BÉNÉDICTIN

PAR LE R. P. DOM BESSE

MOINE BÉNÉDICTIN DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ



LIGUGÉ

IMPRIMERIE SAINT-MARTIN

1892

AU LECTEUR

LE MOINE BÉNÉDICTIN paraît comme premier volume d'une série de biographies monastiques que nous nous proposons de publier dans le même format. Il lui sert d'Introduction : la notion de la Vie monastique, son histoire, sa pratique dans le cours des âges, les caractères qui la distinguent des autres ordres religieux, y sont esquissés de manière à ne pas obliger de revenir sans cesse dans les autres volumes sur ces idées générales.

Toutes les biographies qui suivront seront consacrées à des saints qui ont pratiqué la vie monastique ; mais, malgré la richesse du calendrier bénédictin, nous publierons des vies de moines qui n'ont pas vécu dans l'ordre

de Saint-Benoît, soit que Dieu les ait fait naître avant son apparition, soit qu'ils aient milité sous une autre règle monastique. Saint Martin y tiendra la première place. Il le mériterait comme ancêtre des moines d'Occident, si le monastère et l'œuvre placés sous son patronage ne nous en faisaient un devoir. Du reste, la vie monastique est une : les anciens ne connaissaient pas les distinctions d'ordres divers introduites après eux. Saint Martin, saint Benoît, en Occident, saint Antoine, saint Basile, en Orient, appartiennent à la grande famille monastique,

Les saintes religieuses, comme sainte Radegonde, les oblates même, comme sainte Françoise Romaine, trouveront place dans ces biographies. Nous n'en exclurons pas parfois de pieuses femmes dont l'Église n'a pas couronné les vertus.

Tous les serviteurs de Dieu appartenant à l'ordre monastique pourront en un mot prendre place dans cette série de publications. Nous croyons par là faire œuvre utile pour

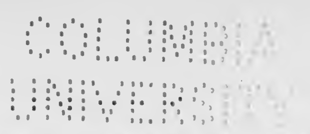
la piété des fidèles. Qui ne s'est pris parfois à regretter que les richesses renfermées dans les ACTA SANCTORUM O. S. B. de Mabillon restent ensevelies dans la poussière des bibliothèques, et ne soient accessibles qu'à un petit nombre d'hommes savants. Il est vrai que la Mère de Blémur, dans son ANNÉE BÉNÉDICTINE, a mis ces trésors à la portée de ceux qui ne comprennent pas le latin. Mais cet ouvrage est presque introuvable de nos jours. Et puis, il faut le dire, ces gros in-quarto effraient notre siècle qui n'a plus le temps de s'adonner à des lectures de longue haleine.

Nous avons donc pensé que le mieux était d'éditer successivement, dans un format usuel, à un prix très modéré, ces biographies. La variété des sujets traités offrira un nouvel attrait. Tantôt nous mettrons en lumière une grande figure, comme celle de Suger, l'illustre homme d'état, tantôt la vie pleine de charme d'un humble moine. A côté d'une vierge martyre, comme sainte Colombe

de Cordoue, dont la vie donnera la physionomie de l'Espagne au IXe siècle, sous la domination des musulmans, paraîtra la figure de la Mère Mechtilde du T. S. Sacrement, qui, au XVIIe, a fondé l'Institut des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle. L'ordre bénédictin, comme l'Église, offre une variété merveilleuse « circumdata varietate ».

Notre but est de réunir dans cette série de publications des vies édifiantes, intéressantes pour le lecteur ; nous laisserons donc de côté l'appareil scientifique qui ne saurait convenir à des récits de peu d'étendue. Ce ne seront pas des tableaux, mais de simples miniatures.

LES ÉDITEURS



LE MOINE BÉNÉDICTIN

PREMIÈRE PARTIE

CE QU'EST LE MONACHISME

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DE LA VIE MONASTIQUE. — L'ÉVANGILE. — L'ÉGLISE PRIMITIVE.

Un jeune homme se présenta au Seigneur avec le désir de suivre sa doctrine pour obtenir la vie éternelle. Il dit à Jésus : « Bon Maitre, quelle bonne œuvre me faut-il accomplir pour arriver à la vie bienheureuse? » Le Sauveur lui répondit : « Observe les préceptes. — Quels sont-ils? — Tu ne commettras ni l'homicide ni l'adultère ; tu ne voleras point, tu ne porteras point faux témoignage, tu honoreras ton père et ta mère, tu aimeras

ton prochain comme toi-même. — J'observe tout cela depuis ma jeunesse; que me reste-t-il à faire? — Si tu veux être parfait, va vendre tout ce que tu possèdes et en distribuer le prix aux pauvres, et tu auras un trésor dans les cieux; viens et marche à ma suite. »

Ce pauvre adolescent était trop attaché aux choses de la terre. Il n'eut pas le courage de s'imposer ce sacrifice, qui pourtant souriait à son cœur; il s'éloigna du Sauveur, la tristesse dans l'âme.

Saint Pierre vint alors demander au Maître quelle serait la récompense des apôtres, qui avaient tout quitté pour le suivre. « En vérité je vous le dis, lui fut-il répondu, vous qui m'avez suivi, au jour de la régénération, lorsque le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa majesté, vous serez, vous aussi, sur douze trônes pour juger les douze tribus d'Israël. Quiconque aura quitté à cause de mon nom sa maison, ses frères, ses sœurs, son père, sa mère, son épouse, ses enfants,

ses champs, recevra le centuple et possédera la vie éternelle [1]. »

Dans cette page du saint Évangile la tradition chrétienne reconnaît la charte de fondation de la vie monastique et une fidèle image de la vocation religieuse.

Le moine, en effet, ne veut pas se borner à la pratique des préceptes. « Que me reste-t-il à faire? demande-t-il avec le jeune homme de l'Évangile [2]. — Tu veux embrasser la perfection chrétienne. Eh bien, renonce aux richesses de la terre, abandonne ce que tu possèdes, et par le vœu de pauvreté mets-toi dans l'impossibilité de devenir jamais propriétaire [3]. — Fuis le monde, abandonne ton foyer domestique; en consacrant ton corps au Seigneur par le vœu de chasteté, renonce à l'ambition légitime de devenir un jour chef de famille. Quand tu auras rompu les liens qui t'enchainaient à la terre, viens après moi,

1. Mat. XIX.
2. Mat. XIX. 20.
3. Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes et da pauperibus.

et par le vœu d'obéissance contracte l'engagement sacré d'imiter en tout mes saints exemples: *sequere me* [1]. »

Pauvreté, chasteté, obéissance, tel est le triple lien qui unit le moine au Christ Jésus. Il suffit au chrétien de le vouloir pour être saisi dans cette glorieuse étreinte, s'il a les aptitudes naturelles et surnaturelles requises pour mener une vie pauvre, chaste et obéissante.

Les douceurs d'une union plus étroite avec Jésus, le souverain bien, sont à elles seules capables d'entrainer à sa suite les âmes aimantes. Mais le Seigneur les veut nombreuses, il les veut le plus nombreuses possible. Aussi s'efforce-t-il de les provoquer en masse. Il leur fait des promesses magnifiques: des biens d'une supériorité incontestable et par leur quantité et par leur qualité, l'assurance de son salut, la perspective d'un siège de juge au dernier jour, *centuplum accipiet*

1. Et veni . . . omnis qui reliquerit domum, aut fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios. Mat. XXI. 29.

et vitam æternam possidebit [1]. — *Sedebitis et vos super sedes duodecim judicantes duodecim tribus Israel* [2]. Quel appât pour ceux que l'amour des choses périssables retiendrait encore! Et c'est Jésus, la vérité même, qui promet tous ces biens. Heureuses promesses, qui réjouissent le cœur de l'Église et lui font dire à son Époux: « J'ai suivi des voies pénibles à la nature à cause des paroles tombées de vos lèvres [3]. » — « Ce sont ces paroles, s'écrie saint Bernard, qui inspirent à l'univers le mépris du monde et persuadent aux hommes la pauvreté volontaire. Ce sont elles qui remplissent les cloîtres de moines et les déserts d'anachorètes. Ce sont ces paroles qui dépouillent l'Égypte et lui enlèvent ses vases les plus précieux [4]. »

Cette invitation fut entendue. Les fidèles de Jérusalem vendaient leurs biens et en jetaient le prix aux pieds des apôtres; ils

1. Mat. XIX. 29.
2. Ibid. 28.
3. Propter verba labiorum tuorum ego custôdivi vias duras. Ps. XVI. 4.
4. S. Bernardi. *Declamatio in verba hujus Evangelii.*

n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme, et ils persévéraient dans une obéissance parfaite à la doctrine de leurs pères spirituels. Un grand nombre sans doute acceptaient le joug si suave de la virginité, dont saint Paul célébra plus tard les avantages dans son épître aux Corinthiens [1]. Ces premiers enfants des apôtres eurent de nombreux imitateurs.

Cette ferveur admirable perdit peu à peu de son intensité. La généralité des chrétiens se contenta de la pratique des préceptes. Ceux qui voulurent rester fidèles à la perfection primitive s'éloignèrent de la société des hommes; la solitude leur permettait plus facilement de mener une vie toute sainte. Ils ne s'enfoncèrent pas tous dans les profondeurs du désert; il leur suffisait de se mêler aux simples fidèles le plus rarement possible. Rien extérieurement ne les distinguait du reste des hommes; la situation de l'Église en face d'un pouvoir persécuteur ne leur permettait guère d'exprimer leur séparation du monde dans leurs habitations et leurs vêtements.

1. I. Cor. VII.

Une chaîne ininterrompue d'hommes voués à la vie parfaite s'étend ainsi à travers les trois premiers siècles de l'histoire de l'Église et unit les Paul, les Antoine, les Pacôme et les autres Pères du désert aux premiers chrétiens de Jérusalem; par eux, aux saints apôtres et à notre Seigneur, type divin des moines; à saint Jean Baptiste, aux fils des prophètes, à Élie et à tous ces saints, dont la vie offre dans l'ancien Testament une figure, une ébauche de la vie monastique.

Au IV[e] siècle, un saint enthousiasme saisit les âmes et les poussa vers la solitude. Les déserts de l'Égypte, les montagnes de la Syrie et tant d'autres lieux retirés leur servirent d'asile. C'était la pleine réalisation des paroles du prophète Isaïe: « Le désert se réjouira, et la solitude tressaillera, elle fleurira comme le lis, elle produira des rejetons, elle bondira dans sa joie et elle louera le Sei-

gneur : la gloire du Liban lui a été donnée, elle a reçu en partage la beauté du Carmel et de Saron [1]. » L'Occident rivalisa de zèle avec l'Orient. Saint Martin, le fondateur de Ligugé et de Marmoutiers, fit rejaillir sur la vie monastique l'éclat extraordinaire de sa sainteté et de ses miracles. Dans sa cellule, sur le siège épiscopal de Tours, dans ses courses apostoliques, il se montra partout et toujours moine, et moine accompli. Ses exemples et ses paroles multiplièrent les vocations monastiques. Les vertus et la doctrine de ses disciples accrurent encore la popularité de l'habit et du nom des moines.

Ces amis de la solitude venaient fort à propos remplacer les martyrs et rendre à Dieu au nom de l'Église le témoignage que ces héros de la foi ne lui rendaient plus par l'effusion de leur sang. La vie de ces hommes, voués aux plus grandes austérités, n'était-elle pas en effet un témoignage éclatant et authentique rendu à la divinité du Seigneur Jésus? Le rôle de la vie monastique ne se borna point là. Elle sut préparer au peuple chrétien une élite de prêtres, de pontifes et de docteurs. Elle exerça une action prépondérante sur le mouvement catholique qui assure aux IVe et Ve siècles une place à part dans les annales de la chrétienté.

1. Lætabitur deserta et invia, et exultabit solitudo, et florebit quasi lilium. Germinans germinabit, et exultabit lætabunda et laudans; gloria Libani data est ei, decor Carmeli et Saron. ISAIE, XXXV. 1. 2.

CHAPITRE DEUXIÈME

SAINT BENOIT PATRIARCHE DES MOINES D'OCCIDENT.

Les moines n'avaient pas encore de règle fixe. Ils la cherchaient dans l'étude des divines Écritures; une interprétation traditionnelle, éclairée et fortifiée par le génie des saints, leur en donnait l'intelligence; les règlements des anciens et les ordres de l'abbé en formulaient la pratique. Les divergences nombreuses et profondes, qui résultaient de cet état de choses, n'allaient pas jusqu'à altérer l'unité de la vie monastique. S'engager à mener loin du monde une existence pauvre, chaste et obéissante suffisait pour faire le moine. Ceux qui contractaient cet engagement étaient tous moines, tous

frères par conséquent; peu importaient les différences dans la manière de vivre.

L'initiative trop individuelle de chaque abbé exposait l'ordre monastique à des fluctuations sans nombre, qui l'auraient entraîné dans une prompte décadence. Mais Dieu voulut épargner cette douleur à son Église. Il suscita en Orient saint Basile et en Occident saint Benoît. Ces saints patriarches réunirent et coordonnèrent tous les enseignements de leurs devanciers. Après les avoir mûris devant Dieu par une prière persévérante et les avoir expérimentés sur eux mêmes et sur leurs disciples, ils en consignèrent la substance dans leurs règles immortelles.

Saint Benoît surtout eut une influence immense. Il put mettre à profit la doctrine et les exemples de saint Basile « de notre père saint Basile » comme il aime à le nommer lui même, *sed et regula sancti patris nostri Basilii* [1]. Le Seigneur, pour

1. S. Ben. Reg. chap. LXXIII.

le préparer à la rédaction de sa règle, le prévint de toutes sortes de grâces. Il était, suivant l'expression de saint Grégoire le Grand, rempli de l'esprit de tous les justes; il pouvait donc mettre sa doctrine en harmonie avec la pensée de l'Église, qui est l'assemblée de tous les saints, et donner à cette noble Épouse du Christ des hommes capables de la servir, de l'édifier, de l'éclairer, et de la conduire dans les sentiers de la vérité en tous temps et en tous lieux. Cédons ici la parole à l'illustre évêque de Poitiers: « Dieu, qui de toute éternité engendre un fils, s'est ménagé des hommes à part, qui ont été les réceptacles vivants de la paternité divine. Tel fut Abraham, ce père par excellence de tous les croyants, en qui ont été bénies toutes les nations de la terre. Tel fut, je l'avais ainsi déjà appris du pieux Olier, tel fut dans la loi de grâce le glorieux saint Benoît, le père de tous ceux qui pratiquent la foi jusqu'à observer les conseils évangéliques. Comme Abraham, il

n'est pas le premier de sa généalogie. Avant lui, saint Antoine, saint Basile, saint Martin et d'autres encore. Néanmoins il sera toujours le plus illustre des patriarches, ainsi qu'Abraham de la loi ancienne. Ces deux grands types sont simples comme la vraie grandeur; le cachet de leur personnalité est d'en avoir le moins possible devant Dieu, et d'être exclusivement dominés et terrassés par lui. Pas de système, pas de combinaison, point d'arrangement dans leur sainteté; ils s'acheminent selon que Dieu les soulève et les porte, les mène et les ramène. A la voix du Seigneur, à la voix de son ange, ils ne savent que répondre: *Adsum*, Me voici[1]! »

Un tel homme imprima au monachisme occidental une impulsion vigoureuse; il discipline et concentra ses forces jusque là éparses, irrégulières et intermittentes, en lui donnant une règle uniforme et bientôt universellement acceptée; de la sorte il fixa et domina son avenir. Avant lui, il y avait

1. CARD. PIE, Eloge funèbre de D. Guéranger.

bien des moines en nombre immense, il y en avait eu de saints et d'illustres; mais, à vrai dire, l'ordre monastique n'existait pas encore [1].

Saint Benoît ne fut donc pas le fondateur d'un ordre nouveau. Ses disciples restaient membres de la grande famille des moines. La distribution des religieux en ordres divers, basée sur la différence des règles suivies, ne s'est faite que bien plus tard. Dans ces conditions un changement pouvait s'accomplir sans grande difficulté. Un moine, en changeant d'observance, n'avait pas à renouveler ses engagements. Un abbé, qui trouvait une règle supérieure à celle de son monastère, l'acceptait tout simplement; ou encore, ce qui arrivait fréquemment, il laissait subsister celle de son abbaye, mais en prenant dans la nouvelle tout ce qui lui semblait utile.

La règle de saint Benoît, si on la compare aux règles observées jusque là, est

1. Dom Pitra, Hist. de S. Léger, *Introduction*. LIII .— Montalembert, Les moines d'occident. T. I. p. 295-297, *Passim*.

d'une supériorité incontestable. Elle propose une organisation complète de la vie monastique, pleine de discrétion et de sagesse, tandis que les législateurs, ses devanciers, se bornent à des règlements, qui ne pourraient être appliqués en tous lieux. Aussitôt connue, et elle le fut rapidement, l'œuvre du saint Patriarche excita l'admiration universelle; un grand nombre de monastères l'adoptèrent avec une prépondérance plus ou moins grande; peu à peu elle finit par éclipser les règles antérieures et par les faire tomber dans l'oubli.

Sa grande souplesse lui permet de s'adapter aux besoins de tous les siècles et de toutes les nations; elle peut accepter une foule d'usages, qui, sans altérer son essence, donnent aux monastères une physionomie originale. Cette facilité lui a été d'un grand secours. Ainsi, au VII[e] siècle, la règle de saint Colomban, qui, en France du moins, semblait devoir l'effacer, se fondit avec elle et lui devint un puissant moyen d'extension.

Saint Benoît donna à son œuvre un gage sérieux de durée et de fécondité. Avant lui, le moine appartenait à l'ordre monastique, sans être lié à un monastère; il pouvait à son gré changer de maison, de supérieur et de règle. Saint Benoît a fait de son monastère une famille; il a fixé son moine au foyer domestique par un lien qu'il ne saurait briser de lui-même. Le vœu de stabilité, en donnant au bénédictin une famille surnaturelle, le met à l'abri des assauts de l'inconstance humaine et coupe court aux scandales que donnaient au monde les moines gyrovagues ou vagabonds.

Le VII[e] siècle fut l'âge d'or de la règle bénédictine. Il vit une magnifique éclosion de monastères, d'où s'envolèrent vers les cieux des armées de saints. Malheureusement la décadence n'était pas loin. Les ruines, qui s'accumulèrent partout, détruisirent bien des asiles monastiques; ceux qui ne succombèrent pas matériellement se trouvaient dans une situation lamentable. Les séculiers envahissaient en France les biens des serviteurs de Dieu; les pauvres moines, exposés à mille vexations, mis en rapports fréquents avec le siècle, perdirent peu à peu l'esprit de leur état. De plus, aux coutumes anciennes respectées par la sainte Règle s'en étaient ajoutées d'autres, beaucoup moins autorisées. Ces éléments étrangers défiguraient l'œuvre du Père des moines et en compromettaient l'unité et la force.

Dieu alors suscita en France un nouveau Benoît. Saint Benoît d'Aniane rechercha et étudia avec un soin jaloux les usages des monastères, discerna ce qui était antique, respectable et bon à conserver, approfondit la sainte Règle, la compara avec les monuments de l'ancienne discipline monastique; il put ainsi saisir dans toute sa pureté l'esprit du saint législateur. Son influence s'étendit bien au delà d'Aniane et de Maguelonne; la plupart des abbayes, qui couvraient l'empire de Charlemagne et de Louis le débonnaire, se mirent à son école et se

réformèrent d'après ses enseignements. Mais les désordres, qui suivirent et accompagnèrent l'invasion normande, compromirent le développement de cette régénération monastique. Heureusement ce ne fut qu'un arrêt. Saint-Savin-sur-Gartempe, entre autres monastères, conserva fidèlement l'œuvre du saint réformateur, la répandit dans les abbayes du voisinage, la transmit à Baume, et par Baume à Cluny.

CHAPITRE TROISIÈME

RAMEAUX SORTIS DU TRONC BÉNÉDICTIN.

Au XI[e] siècle, l'ordre monastique entra dans une phase toute nouvelle. Depuis quelque temps déjà Dieu, par le génie et la sainteté de saint Odon, avait attiré l'attention sur Cluny ; les monastères de la chrétienté avaient les yeux fixés sur ce sanctuaire de la doctrine et de l'observance monastiques. Que d'abbayes anciennes et illustres avaient reçu de ses abbés la grâce de la réforme ! La ferveur et le nombre de ses moines en faisaient le premier monastère de la France et du monde. L'influence extraordinaire des saints, qui pendant près de deux siècles se succédèrent sur son siége abbatial, lui conquirent une puissance que respectaient les rois et les empereurs. Cluny

fut l'auxiliaire le plus actif de la papauté dans sa lutte pour la liberté de l'Église. C'est là une des belles pages de l'histoire monastique.

La foi ardente de cette époque n'empêchait pas les princes de porter envie aux richesses des monastères. Tantôt ils cherchaient à s'en emparer, tantôt ils s'arrogeaient le droit de nommer aux abbayes vacantes des titulaires indignes, mais dévoués à leur personne. Les moines avaient beau revendiquer la liberté d'élection: les prescriptions de la sainte Règle, les priviléges des souverains pontifes, des conciles et des fondateurs étaient sans autorité aux yeux d'hommes aveuglés, qui souvent mettaient leur force brutale au dessus du droit. Tous les rois et les seigneurs, il est vrai, ne se laissaient pas entrainer par cette cupidité sacrilége. Cependant ils étaient assez nombreux pour inspirer aux moines les plus légitimes inquiétudes.

Comment remédier à cet état de choses?

Comment se protéger contre ces empiétements des laïcs? Les moines se demandèrent s'il ne fallait pas transporter dans l'ordre monastique l'organisation féodale. Les monastères faibles et isolés, exposés à la rapacité des séculiers, trouveraient protection auprès des abbayes plus fortes. On se détermina donc à constituer une hiérarchie monastique conforme à l'organisation féodale. Un grand nombre de prieurés et d'abbayes tournèrent les yeux vers Cluny.

Des abbayes, illustrées par un passé glorieux, ne craignirent pas de sacrifier une partie de leur indépendance, et de venir avec des monastères d'origine plus récente se ranger sous l'autorité de l'abbé de Cluny. Elles se donnèrent à lui, elles devinrent ses fiefs. C'était une innovation. Mais les besoins de l'époque la légitimaient suffisamment.

Cluny ne se bornait pas à donner à ses protégés force et sécurité. Il leur communiquait un bien plus précieux encore, la ferveur de

son observance. Chaque monastère devenait un petit Cluny, et s'efforçait d'imiter dans la mesure du possible les offices solennels et le genre de vie de la célèbre abbaye; il prenait ce qu'on appelait alors l'*ordo cluniacensis*, l'ordre de Cluny. De là le nom d'ordre de Cluny, donné à cette vaste réunion de monastères. Ce n'est pas ici le lieu de montrer quelle différence existe entre cette association et ce que nous appelons aujourd'hui ordres religieux, congrégations religieuses.

L'illustre abbaye bourguignonne ne fut pas seule à voir se reposer autour de sa crosse des monastères plus faibles. Marmoutiers, Saint-Denis et d'autres abbayes eurent leur ordre à elles. Leur influence cependant n'égala jamais celle de Cluny. Au reste ces foyers monastiques recoururent eux-mêmes aux abbés clunisiens pour restaurer l'observance dans leur sein.

Le XIe et le XIIe siècles furent pour les moines bénédictins un temps de sainteté et de prospérité. L'histoire constate leur présence en tous lieux, sur le siége de Pierre, dans les conseils du souverain pontife, à la tête des Églises, auprès des grands, auprès des peuples. Et partout ils sont les représentants de Dieu, partout ils font son œuvre avec un zèle infatigable. Cette activité n'enlève rien à leur esprit de prière. Ils trouvent moyen de consacrer à la louange divine plusieurs heures de la nuit et une grande partie de la journée. Jamais peut-être l'amour de l'office divin et de l'oraison liturgique n'a été si loin.

Telle fut alors l'énergie de l'esprit religieux que l'on vit sortir du tronc bénédictin plusieurs rameaux très vigoureux. En Italie, saint Jean Gualbert et saint Romuald ajoutèrent à la règle bénédictine des observances particulières, qui furent suivies dans leurs monastères de Vallombreuse et de Camaldoli. De ces deux ruches sortirent de nombreux essaims. Les fondations conservaient le genre de vie de l'abbaye mère, lui restaient étroitement unies. Ces associations monastiques

reçurent le nom d'ordres de Vallombreuse et de Camaldoli. Elles ont fourni au ciel de grands saints, à l'Église de vaillants serviteurs. Leurs annales ne sont pas la page la moins glorieuse de l'histoire monastique.

Saint Bruno et saint Étienne de Muret firent en France une chose analogue par la fondation de la Chartreuse et de Grammont. L'ordre des Chartreux conserve toutes les traditions monastiques, et comme les Camaldules, il y joint la vie érémitique, mais pour tous ses membres.

Le XII[e] siècle vit naître en France une nouvelle famille bénédictine. Dieu, par les mains de saint Robert de Molesmes, plaça son berceau à Cîteaux. Ses débuts furent pénibles. Mais, quand le Seigneur lui eut donné saint Bernard, l'ordre cistercien poussa des rejetons très nombreux, en France d'abord, puis en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Portugal. L'organisation des monastères de Cluny ne pouvait convenir aux Cisterciens. Ils élaborèrent la

Charte de charité, qui régit les rapports mutuels de leurs abbayes. C'est un acheminement vers la centralisation des congrégations modernes.

La vigueur chrétienne des hommes d'alors ne pouvait se contenter des observances des moines noirs: à ces corps de fer il fallait des austérités extraordinaires, une discipline un peu dure. Cîteaux la leur offrit. Il s'attacha à la lettre de la sainte Règle, il l'exagéra même. Pour s'en tenir à la lettre matérielle du saint Patriarche, il s'éloigna souvent de son esprit. Nous ne pouvons admirer dans saint Bernard le type du véritable enfant de saint Benoît ni voir dans Cîteaux l'idéal de la vie bénédictine. Cependant la vie monastique y fut pratiquée avec une ferveur admirable, l'esprit de Dieu sut y trouver une foule d'âmes pures et dociles qu'il éleva sur les sommets de la vie unitive. Les moines blancs donnèrent encore à l'Épouse du Christ des serviteurs éclairés et intrépides.

Les deux siècles suivants furent signalés par l'apparition d'autres rejetons de l'arbre bénédictin. Bornons-nous à nommer les Olivétains et les Célestins.

Déjà l'ordre de saint Benoît avait perdu de son influence prodigieuse. Cîteaux était arrivé au temps de son apogée. Depuis longtemps les enfants de saint Benoît avaient vu sortir de leurs rangs ou naître et grandir à leurs côtés les communautés de clercs ou de chanoines réguliers. Ces familles religieuses n'avaient pas entamé leur prépondérance. Il n'en fut pas ainsi au XIIIe siècle, lorsque Dieu fit surgir les ordres mendiants.

CHAPITRE QUATRIÈME

ORDRES RELIGIEUX SORTIS DE LA VIE MONASTIQUE.

La foi et la charité chrétienne perdaient de leur empire sur la société; la vie surnaturelle diminuait sensiblement; le monde se refroidissait, *frigescente mundo*, dit l'Église dans la collecte des Stigmates de saint François d'Assise. Les grands n'avaient plus le même respect pour l'autorité religieuse; ils cherchaient trop à la considérer comme une puissance temporelle, possédant des biens, ayant des hommes à ses ordres. Les séculiers, en général, acceptaient moins volontiers l'influence des moines. Il leur fallait des hommes nouveaux. Les vertus des moines au reste s'étaient elles-mêmes affa-

dies. Comment dès lors n'auraient-ils pas vu s'effacer le prestige qui entourait leurs retraites et leur nom?

De plus l'hérésie se glissait dans les masses; l'amour des plaisirs et le luxe d'une civilisation progressante appesantissaient le cœur des riches. Il devenait nécessaire que le religieux, cherchant avant tout à être apôtre, fût le plus libre possible, qu'il ne fût pas fixé à un coin de terre. Il pourrait alors voler plus facilement partout où l'appellerait l'Église, s'attacher aux pas de l'erreur et la poursuivre sans pitié. Ne possédant rien ici-bas, il échapperait plus aisément aux colères que son zèle ne manquerait pas de provoquer contre lui. La pauvreté dont il ferait sa livrée frapperait les yeux et réchaufferait le cœur d'un peuple moins accessible au simple langage de la foi. Pour répondre à ce besoin, Dieu suscita saint François et saint Dominique. Leurs prières, leurs exemples et leurs prédications procurèrent à l'Église deux armées de ces apôtres nouveaux, les frères Mineurs

et les frères Prêcheurs. Ils conservèrent à leurs disciples les points fondamentaux de la vie monastique, mais en y ajoutant un but spécialement apostolique, des observances et une organisation particulière, pour assurer le succès de leur mission.

Les Franciscains et les Dominicains ont eu un développement magnifique à tous égards; ils se sont en peu de temps répandus sur toute la chrétienté. Ils ont donné au ciel un grand nombre de saints; à l'Église, des docteurs autorisés, des apôtres innombrables. Ils ont rendu au monde les plus éminents services.

Le XVI[e] siècle, lui, vit paraître une nouvelle forme de vie religieuse, les clercs réguliers. Ils s'affranchirent des traditions monastiques bien plus que les ordres mendiants. Pour travailler plus librement au salut des âmes, ils renoncèrent, si l'on excepte les Théatins, à la célébration publique de l'office divin; ils revêtirent l'habit des clercs, sans rien prendre de celui des moines, comme ils

ne prenaient rien de leurs observances. Ils se bornèrent aux vœux qui sont l'essence de la vie religieuse.

Les œuvres multiples de l'apostolat chrétien ont provoqué la naissance d'un grand nombre de sociétés de clercs réguliers. Elles ont toutes bien mérité de l'Église, par les exemples de vertu qu'elles ont donnés, par les hommes puissants en œuvre et en parole sortis de leur sein et par la fécondité de leurs labeurs apostoliques. La reconnaissance des fidèles aime à placer en première ligne la Compagnie de Jésus. Que n'a-t-elle pas fait pour la plus grande gloire de Dieu dans les missions étrangères, au sein des contrées ravagées par l'hérésie, au milieu des adolescents, dans les chaires des universités, partout où il y a eu une vérité à défendre, une erreur à attaquer?

Ne semblerait-il pas impossible désormais de retrancher quoi que ce soit des formes extérieures de la vie monastique?

Attendons un siècle encore, et nous assis-

terons en France à une nouvelle et dernière phase de la vie religieuse.

L'amour de Dieu et de l'Église avaient jusque là maintenu l'union entre les religieux et le clergé séculier. C'est là un bien très précieux. Il procure aux nations chrétiennes une grande prospérité. La vie circule abondante dans les membres de la hiérarchie; les prêtres, pleins de doctrine et de vertu, conduisent sûrement les fidèles dans les sentiers de la sainteté; les hommes, voués à la pratique de la perfection, leur prêtent volontiers le secours de leurs paroles et de leurs exemples.

Satan, qui ne peut supporter la paix de l'Église et le bien de âmes, s'efforça de rompre cette union. Il chercha à semer la division entre les clercs et les religieux. Il porta les premiers à jalouser l'influence et les privilèges des seconds, comme si ces privilèges, en les mettant à l'abri des changements, ne les rendaient pas plus aptes à servir la chrétienté.

Dieu, pour empêcher les maux que cette

division aurait attirés sur l'Église de France et maintenir autant que possible l'influence des réguliers sur les clercs, suscita des milices qui prirent le milieu entre les deux éléments devenus rivaux. Elles ne prirent de la vie religieuse que la vie de communauté. Leurs membres ne se lièrent point par les vœux de religion; on ne leur donna pas les noms traditionnels de Pères ou de Frères, par lesquels les chrétiens aiment à désigner leurs religieux. Tels furent les prêtres de Saint-Lazare, de Saint-Sulpice et de l'Oratoire, prêtres séculiers vivant de la vie commune.

CHAPITRE CINQUIÈME

CONGRÉGATIONS BÉNÉDICTINES.

Que devint l'ordre monastique au milieu de toutes ces vicissitudes de la vie religieuse? Il traversa de rudes épreuves. Les vocations étaient rares; l'amour et l'intelligence de la vie bénédictine diminuaient de jour en jour. Les guerres incessantes dispersaient les moines. Les puissants du siècle enviaient de plus en plus les richesses des monastères, que le petit nombre et le relâchement des religieux rendaient excessives désormais. Les rois appuyaient cette cupidité; les courtisans leur persuadaient que les biens des abbayes appartenaient à la couronne et qu'ils pouvaient en disposer librement. Les Pontifes romains laissaient faire. En Italie et

en France surtout, on vit s'abattre sur l'ordre monastique un terrible fléau, celui de la commende. Des clercs séculiers, des laïcs parfois, élus par les princes, s'installèrent dans les monastères avec le titre d'abbé ou de prieur. Le patrimoine du Seigneur et de ses pauvres devint le partage des serviteurs ou des favoris des rois.

Dieu suscita des réformateurs, qui firent de nouveau tressaillir la solitude et fleurir le désert. Pour consolider leurs réformes, ils réunirent les monastères en congrégations. Ce n'était plus cette union forte et large des abbayes et des prieurés sous l'autorité de Cluny ou de Cîteaux, mais une organisation empruntée tantôt aux *frati* tantôt aux clercs réguliers, et presque toujours imposée par les circonstances. Elle était de nature à conserver et à fortifier l'observance. Heureux si les réformateurs n'avaient pas trop souvent sacrifié les traditions des vieux âges, pour adopter des coutumes qui devaient altérer la pureté de l'esprit bénédictin. Pour eux, la

congrégation absorbait l'abbaye : le moine n'appartenait plus à son monastère ; les abbés perpétuels étaient remplacés par des supérieurs triennaux; la famille monastique n'existait plus.

Ce n'est pas tout. Les moines ne surent pas en général puiser aux sources antiques la doctrine spirituelle ; ils subirent l'entraînement de la nouveauté. On les vit introduire dans le cloître des idées et des systèmes féconds ailleurs, mais gênants pour des âmes vouées à la louange divine, et qui doivent avoir pour règle unique de leur vie intérieure la pratique traditionnelle de l'Église.

Néanmoins ces congrégations monastiques ont pour une large part contribué à la gloire de notre bienheureux Père saint Benoît. Les congrégations de Sainte-Justine de Padoue, de Bursfeld, de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, de Saint-Maur, pour ne citer que ces quatre, ont ramené et maintenu longtemps la vie dans de nombreux monastères. Leur observance a fait fleurir la sainteté et la doc-

trine. Elles ont fourni à l'histoire littéraire de l'ordre bénédictin ses deux siècles les plus féconds. Les moines de Saint-Maur surtout ont cultivé avec le plus de succès la science ecclésiastique. Nous leur devons les éditions des Pères; ils ont ouvert aux études historiques une voie nouvelle et ils leur ont imprimé une impulsion vigoureuse. La plupart de leurs monastères renfermaient des travailleurs modestes, opiniâtres et intelligents; leurs écrits, manuscrits ou imprimés, sont pour les savants modernes une mine précieuse. Pourquoi ces hommes, si versés dans la connaissance de l'antiquité chrétienne, n'ont-ils pas su se préserver des morsures du jansénisme et du gallicanisme ? S'ils avaient dominé les préjugés nationaux et les séductions de l'erreur, certainement la sainteté se fût plus suavement épanouie dans leurs cloîtres, et leurs doctes ouvrages eussent servi plus efficacement la sainte cause de la vérité.

CHAPITRE SIXIÈME

DOM GUÉRANGER ET L'ORDRE MONASTIQUE.

La Révolution avait multiplié les ruines sur le sol de la France chrétienne. Un instant cette Église, au passé si glorieux, parut noyée dans le sang de ses pontifes, de ses prêtres, de ses religieux et de l'élite de ses enfants. Mais le Dieu de miséricorde, qui a fait de la nation française la fille ainée de l'Église romaine, eut pitié de son malheur. Il souffla sur elle un souffle de vie; son vicaire, le Pontife de Rome, reconstitua sa hiérarchie et ouvrit pour son histoire une phase nouvelle, qui a eu et qui aura ses gloires et ses grandeurs.

Mais dans la hâte avec laquelle se fit cette restauration du sanctuaire, l'ordre monas-

tique n'avait-il pas été oublié? On aurait pu le croire.

« Or, il n'est guère possible d'en douter, la nouvelle Église de France, privée de ce complément, n'aurait jamais su remonter à la hauteur de ses destinées, et les pensées de miséricorde que le Pontife invisible nourrissait sur elle à l'heure où il la faisait passer par la grande tribulation, auraient été frustrées de leur effet.

« Tandis que cette question se posait dans l'esprit d'un petit nombre de sages sans qu'aucune chance de solution favorable vînt s'offrir à eux, une humble cité des bords de la Sarthe possédait déjà la réponse, éclose dans un modeste berceau. Au sein d'une famille chrétienne et digne de l'honneur que le ciel allait lui départir, le quatrième jour du mois d'avril 1805 avait vu naître un enfant prédestiné; et, ce jour-là même, le baptistère de Notre-Dame de Sablé avait placé sous le triple patronage d'un saint docteur, d'un saint roi et d'un saint pape, en lui

donnant les noms de Prosper Louis Pascal, celui qui serait connu du monde entier sous le nom de Dom Guéranger [1]. »

La grâce remplit de ses dons l'âme du jeune Prosper Guéranger; la nature lui avait donné une intelligence vaste et sûre, et une étonnante aptitude au travail. Dieu se préparait en lui un de ces hommes destinés à exercer sur leurs contemporains une influence profonde et durable.

Il fut ordonné prêtre, le 7 Octobre 1827, par Mgr de Montblanc, archevêque de Tours. Six ans plus tard, le 11 Juillet, en la fête de la Translation de saint Benoît, il prenait solennellement possession du prieuré de Saint Pierre de Solesmes, au chant du psaume *In convertendo Dominus captivitatem Sion*. Avec quelques compagnons, il y restaurait la vie monastique, éteinte en France depuis environ quarante ans.

Le père de cette humble famille naissante se mit à l'étude de la vie monastique avec

1. Mgr Pie, Éloge funèbre de D. Guéranger.

toute la perspicacité et la vigueur de son esprit, et avec ce sens exquis qui portait son âme de préférence vers la piété antique. « S'appuyant sur la double force de la prière et de l'étude, il remonte d'âge en âge le cours de la tradition. S'étant nourri de la vie et des maximes des différents réformateurs, qui, après l'unité brisée, ont créé les diverses Congrégations bénédictines aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, il arrive et il s'arrête avec complaisance à ce Louis de Blois, le disciple de celle que tout l'Ordre a nommée sainte Gertrude la Grande. Là déjà, il se désaltère aux pures sources de l'esprit du saint Patriarche, il se complaît dans ce *Miroir des moines*, il se délecte dans les *Exercices* et les *Révélations* des vierges d'Helfta. Puis, traversant avec admiration les richesses de Cîteaux et de Clairvaux, lesquelles, pour être l'apanage propre d'une autre branche de la famille, n'en appartiennent pas moins à toute la descendance de Benoît, il se plonge avec bonheur dans les eaux de ce fleuve qui,

de saint Odon à Pierre le Vénérable, transforme Cluny en une terre où coulent le lait et le miel de la plus pure et de la plus forte doctrine monastique. Cluny lui-même avait reçu ce dépôt des mains de ce Benoît d'Aniane, qu'on a pu justement appeler Benoît second[1]. »

En attendant, le Seigneur bénissait les efforts de Dom Guéranger et de ses disciples. Par le bref *Innumeras inter*, Grégoire XVI, lui aussi enfant de saint Benoît, donna, en 1837, à la réunion son existence canonique. Il érigea en abbaye le prieuré de Solesmes, destiné à devenir le chef de la Congrégation de France. Dom Guéranger en fut le premier abbé. Ce jeune rejeton de l'arbre bénédictin se rattache très intimement aux congrégations anciennes. Il continue leurs traditions glorieuses. Grégoire XVI l'a déclaré héritier des priviléges accordés par les Pontifes romains à la Congrégation de Cluny, à celle des saints Vanne et Hydulphe et à celle de Saint-Maur. C'est là un héritage

1 Mgr Pie, Éloge funèbre de D. Guéranger.

inappréciable. Le pape Urbain VIII a, en effet, accordé aux bénédictins de Saint-Maur les plus grandes faveurs, par sa bulle *In supereminenti*, le 21 Janvier 1628. Après avoir énuméré plusieurs indulgences plénières, il dit : « Aux moines et aux novices de la dite Congrégation, à ses commis, ses officiers, ses serviteurs, ses domestiques et à ceux qui la servent à un titre quelconque, nous accordons la participation, communication et extension des priviléges, facultés, libertés, immunités, exemptions, indults, indulgences et autres faveurs concédées par Nous ou par Nos prédécesseurs, ou qui le seront à l'avenir, non seulement aux Congrégations de Sainte-Justine de Padoue, et des saints Vanne et Hydulphe, mais encore à tous les ordres religieux mendiants, hospitaliers ou autres et à tous les sanctuaires. Nous accordons à la dite Congrégation de jouir à perpétuité librement et licitement de toutes ces faveurs, comme si elles lui avaient été spécialement accordées par Nous. »

Les bénédictions et les encouragements du Siége apostolique ont aidé Dom Guéranger et ses enfants à braver les oppositions et les attaques de leurs nombreux et puissants adversaires et à servir courageusement la sainte Église en dépit de mille difficultés. Écoutons encore l'évêque de Poitiers: « La bénédiction du nombre, que vous avez possédée dans des proportions qui ne seront jamais égalées, vous n'êtes point jaloux qu'elle soit passée à d'autres. Frères aînés, vous n'aurez jamais que tendresse, admiration, respect pour les frères puînés de la tribu religieuse. Et néanmoins je ne puis ne pas vous féliciter de la part que vous avez choisie... Solesmes, combien tes fontaines n'ont-elles pas dérivé dehors et sur quelles plages n'as-tu pas fait couler tes eaux ? Quel homme de ce temps, parmi les serviteurs et les soldats de la cause sacrée, n'est venu demander ici des inspirations et des conseils ? N'est-ce point ici que le frère Henri Lacordaire prenait sa résolution dernière, et qu'il assemblait les matériaux de

son *Mémoire pour le rétablissement de l'ordre de Saint-Dominique?* N'y ont-ils pas marqué leurs premiers pas, ces clercs réguliers de la Résurrection, vaillants apôtres de l'émigration polonaise et de la Bulgarie, enrôlés sous un vocable qui exprime leurs vœux et leurs espérances? Charles de Montalembert n'y a-t-il pas écrit son *Introduction à la vie de sainte Élisabeth,* et n'y traça-t-il pas le premier et le meilleur plan de son *Histoire des moines d'Occident?* Et que d'autres écrivains sont venus s'abreuver à ces sources toujours ouvertes d'érudition et de savoir? Que de fois, parmi les fatigues et les obscurités de la polémique quotidienne, les lutteurs de la presse religieuse et celui qu'elle s'honorera toujours d'avoir eu pour chef, n'ont-ils pas cherché et trouvé dans ce cloître le repos et les joies du cœur, les lumières et les forces de l'esprit! Combien d'âmes malades surtout sont revenues ici à la santé et à la vie, et que d'existences dévoyées y ont rappris le chemin du bonheur en re-

trouvant celui de la vérité! Que de prêtres s'y sont retrempés dans l'esprit sacerdotal, dans l'amour de l'Église et du Pape, et sont retournés à leur labeur, fortifiés par des conversations qui avaient élargi devant eux les horizons de la pensée et imprimé une nouvelle direction à leurs études [1]! »

A la mort de son fondateur, en 1875, la jeune Congrégation de France possédait les abbayes de Saint-Pierre de Solesmes, diocèse du Mans, de Saint-Martin de Ligugé, diocèse de Poitiers, le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Marseille, érigé depuis en abbaye, et le monastère des moniales de Sainte-Cécile de Solesmes. Depuis lors, les moines expulsés de Ligugé ont restauré l'ancien monastère de Santo-Domingo de Silos sur les montagnes de la vieille Castille; Solesmes a rétabli la vie bénédictine dans le vénérable sanctuaire de Glanfeuil que saint Maur avait lui-même fondé et gouverné suivant la règle de saint Benoît, son père et son maître;

1 Mgr Pie, Éloge funèbre de D. Guéranger.

Saint-Pierre et Sainte-Cécile de Solesmes ont envoyé un double essaim à Visque, diocèse d'Arras, au sein de cette Morinie qui fut si féconde jadis pour la vie monastique.

Les disciples de Dom Guéranger ne sont pas les seuls moines noirs qui existent en France. Le Père Muard a fondé, au milieu des forêts du Morvan, le monastère de la Pierre-qui-Vire. Ses moines se sont unis à la Congrégation italienne qui a son centre à Subiaco. Ils ajoutent l'exercice de l'apostolat à la pratique plus littérale de la Règle de saint Benoît. Fondés en 1850, ils étaient installés avant 1880 à la Pierre-qui-Vire, à Saint Benoît-sur-Loire, près du corps du saint Patriarche, à Béthizy-Saint-Pierre, diocèse de Beauvais, à Saint-Pierre de Canon, diocèse d'Aix, (ce monastère a été depuis transféré dans le diocèse d'Albi, à Dourgne; des moniales se sont réunies non loin du monastère); à Belloc, diocèse de Bayonne, érigé depuis en abbaye.

DEUXIÈME PARTIE

PRATIQUE DE LA VIE MONASTIQUE

CHAPITRE PREMIER

LE MOINE ENFANT DE DIEU. — LA VIE DE FAMILLE DANS LE MONASTÈRE,

Le moine [1] tient à vivre uniquement pour son Père céleste ; il renonce aux libertés que lui laisserait la pratique de la simple vie chrétienne ; il se livre sans réserve à l'action sanctifiante de l'Esprit Saint, en qui il peut dire à Dieu: Vous êtes mon Père,

1. Le nom de moine n'est pas synonyme de religieux. Il ne peut être donné indifféremment à tous les hommes consacrés à Dieu. La tradition le réserve aux seuls membres des ordres monastiques, qui sont, en Orient, les ordres de saint Basile et de saint Antoine, et, en Occident, l'ordre de saint Benoît et ses nombreux rameaux. C'est par abus, que depuis quelque temps plusieurs écrivains le donnent aux religieux mendiants, aux clercs réguliers, etc. Les habitations des moines sont appelées monastères; le nom de couvent ne convient qu'aux demeures des religieux *mendiants* ou des clercs réguliers.

In quo clamamus abba, Pater[2] ; il cherche de toutes les forces de son âme une connaissance et une imitation plus parfaites de Jésus, Fils éternel du Père, par qui il est lui-même l'enfant du bon Dieu.

La nature donne à tout homme le droit de se choisir une épouse, pour devenir avec elle chef d'une famille et se créer une postérité. La grâce respecte ce droit, elle le consacre même, en élevant à la dignité de sacrement l'union de l'homme et de la femme. Mais le mariage impose des devoirs gênants pour un cœur désireux d'appartenir à Dieu sans réserve. L'homme marié est contraint de partager son âme ; il aime le Seigneur, et il doit se dépenser pour son épouse et ses enfants.

Le moine aime trop son Père céleste ; il ne peut accepter cette division. Il est, et il veut rester son enfant, le membre de sa famille, dans toute la force du terme. Il renonce ainsi à l'ambition légitime de se constituer une famille à lui, il consacre par vœux son

1. Ép. aux Rom. VIII. 15

corps et son âme à la pratique de la chasteté religieuse. Il lui sera plus facile désormais de n'avoir qu'une sollicitude, le bon plaisir de son Père qui est dans les cieux.

La chasteté donne donc sa perfection, dans le moine, au caractère auguste d'enfant de Dieu. La pauvreté lui apporte une consécration nouvelle.

L'enfant vit dans la maison paternelle ; sous les yeux de son père et, avec son autorisation, il jouit de ses biens et les fait servir aux usages de la vie. Il n'a rien en propre ; son père possède tout.

Le moine, enfant de Dieu, se dépouille de tout, quand il s'incorpore à la famille monastique. Son vœu de pauvreté le met dans un état de dénûment complet. Le droit de posséder est complètement anéanti en lui ; tout acte de propriété de sa part serait un vol et un sacrilége. Sa vie s'écoule au sein du monastère, qui est la maison du Seigneur et sa propriété. Le Supérieur qui le gouverne et l'administre, est son représentant ; au nom

du Père céleste, il pourvoit aux besoins de ses enfants et donne à chacun ce qui lui est nécessaire. Le moine se borne à jouir, comme un enfant, des biens de la famille.

Au foyer domestique, il n'y a qu'une autorité, celle du père. L'enfant, par le simple fait de sa condition, est tenu de se conformer à ses volontés. Les lois humaines lui permettront bien de secouer le joug paternel, dès qu'il aura atteint ses vingt-et-un ans ; mais, dans une famille vraiment chrétienne et héritière de l'ancien esprit patriarcal, le fils ne prête aucune attention aux droits de sa majorité ; l'âge donne seulement à son obéissance filiale plus de résolution et de dignité.

De même, le moine reste toujours enfant du Seigneur ; son vœu d'obéissance l'engage à suivre en tout temps la volonté de ce Père aimable. L'âge et les labeurs de la vie ascétique ne font que perfectionner sa piété et sa soumission filiales ; plus il avance, plus il veut obéir ; l'obéissance est le grand lien qui l'unit à son Dieu. Le Seigneur organise et

conduit sa famille monastique par la sainte Règle et les Constitutions approuvées ; il en confie l'application au dépositaire de son autorité paternelle. C'est en son nom et suivant ses désirs que l'abbé règle tout et dirige toutes les volontés. L'obéissance que le moine rend à son abbé s'adresse à son Père qui est aux cieux.

Tant qu'il reste dans sa condition, l'enfant est attaché à son foyer domestique. S'il s'en sépare, ce n'est que pour un temps et avec l'autorisation du maître de la maison. Sa place y reste toujours marquée.

Le moine, lui aussi, est fixé par un lien spécial à la maison de Dieu, au monastère. Ces maisons sont, il est vrai, nombreuses ici-bas ; cette multiplicité est exigée par la catholicité de l'Église et le grand nombre de ceux qui veulent embrasser la vie parfaite. En réalité elles forment toutes une maison unique, une seule abbaye, dont le chef est Dieu, ce Père que le moine vénère, écoute et chérit dans la personne de son abbé. Néan-

moins le vœu de stabilité attache chaque religieux à un monastère particulier[1].

Cette union revêt de la sorte un caractère plus intime et plus fort ; son abbaye devient plus facilement et plus complètement sa véritable famille. C'est vers elle que Dieu a incliné son cœur, au jour qu'il se disposait à tout quitter pour le suivre. Il en est devenu la pierre vivante. Aussi l'aime-t-il avec la tendresse et le dévouement d'un fils. Il s'intéresse à son histoire, à son présent, à son avenir ; il s'identifie avec elle. Il se consacre tout entier à son service ; il se sent étroitement uni aux saints en l'honneur de qui elle est construite, aux serviteurs de Dieu qui s'y sont sanctifiés. D'autres monastères peuvent avoir plus de sainteté et d'éclat, une doctrine plus abondante, des enfants plus nombreux ; il sait leur donner une part plus large dans son estime et son admiration, mais il réserve

1. L'abbé peut cependant, si la charité ou le bien d'une âme l'exige, envoyer un moine dans un autre monastère. Un religieux peut avoir des motifs sérieux de s'attacher à une autre abbaye. En pareil cas, il expose son désir et ses raisons à son abbé, qui les pèse devant Dieu.

toute sa prédilection pour l'abbaye qui est la sienne. Parfois cet attachement prend les allures d'une noble et sainte fierté. Comment n'en serait-il pas ainsi, lorque l'abbaye est consacrée à Notre Dame ou à saint Pierre ? Lorsqu'elle s'élève sur les sommets du Mont Cassin ou qu'elle garde le corps du Patriarche des moines ? Lorsqu'elle possède le tombeau de saint Denys ou des grands saints nationaux ? Lorsqu'elle est située dans cette gracieuse vallée du Clain, qui entendit, il y a quinze siècles, saint Martin et saint Hilaire parler de Jésus et chanter ses louanges, et vit tant d'hommes pieux glorifier le Seigneur sous la direction de celui que l'Église appelle, dans sa liturgie, l'homme ineffable, le joyau des pontifes : *O virum ineffabilem, præsulum gemma*[1] ?

Puisque le monastère est une famille, il doit pourvoir lui-même à sa conservation et à son développement. Il lui faut donc un noviciat. C'est pour lui la source de la vie et

1 Brév. mon., Office de S. Martin.

le principe d'une jeunesse continuelle. Le moine pourrait-il naître par la profession et la formation religieuses ailleurs que dans sa maison paternelle, sa maison à lui, en d'autres mains que celles de son abbé, dans une autre société que celle de ses compagnons d'armes, de ses frères en Dieu ? Là s'écouleront paisiblement les jours de la vie ; de là son âme prendra joyeuse son essor vers l'abbaye du ciel ; son corps y reposera dans le recueillement de la mort, en attendant la bienheureuse résurrection.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'ESPRIT DE FAMILLE DANS LE MONASTÈRE.

UN postulant va-t-il être admis à commencer son noviciat canonique ? Le convent se réunit au chapitre. L'abbé est là, revêtu de l'étole sacerdotale ; la mitre orne son front. Il s'assure des dispositions du frère et lui trace en quelques mots les obligations de la vie qu'il désire embrasser. Puis à genoux il lui lave les pieds avec une eau parfumée ; il les baise avec respect. Les moines viennent ensuite rendre tour-à-tour au nouveau frère ce témoignage de respectueuse affection. Pendant cette cérémonie, ils chantent les antiennes et les répons employés par la sainte Église au *mandàtum* du Jeudi saint. Puis les chantres entonnent le cantique de la charité : *Ubi charitas et amor*, &c.

Là où sont la charité et l'amour, Dieu y est aussi.
C'est l'amour du Christ qui nous a rassemblés;
Réjouissons-nous et prenons en lui nos délices.
Craignons et aimons le Dieu vivant,
Et aimons-nous d'un cœur sincère.

Là où sont la charité et l'amour, Dieu y est aussi.
Réunis en une seule assemblée,
Gardons-nous de ce qui pourrait diviser nos cœurs;
Loin de nous les rixes et les dissensions :
Que le Christ notre Dieu soit au milieu de nous.

Là où sont la charité et l'amour, Dieu y est aussi.
Faites-nous voir, avec les bienheureux,
Votre visage dans la gloire, ô Dieu Christ;
Faites-nous goûter cette joie qui est immense et pure,
Durant les siècles éternels. Ainsi soit-il.

Le novice voit ainsi se dérouler sous ses yeux un magnifique tableau de sa vie nouvelle. La liturgie bénédictine le lui montre en traits plus saisissants encore le jour de sa consécration au Seigneur.

Après avoir revêtu le profès des livrées de la sainte religion, l'abbé l'introduit solennellement dans la famille monastique; il lui adresse tout d'abord l'allocution suivante :

« Quoique par la grâce du baptême nous « soyons tous frères en Jésus-Christ, et que « nous ayons un même Père dans le ciel, si « nous faisons notre possible pour remplir « ses préceptes, l'union est cependant plus « étroite encore lorsque nous nous associons « par le commerce des prières et des bonnes « œuvres, ainsi que faisaient les saints Pères « de la primitive Église, qui n'avaient qu'un « seul cœur et qu'une seule âme, comme nous « le disent les Livres saints. Plusieurs d'entre « eux, enflammés de l'amour du Christ, ven- « daient leurs biens et tout ce qu'ils possé- « daient, et ils en apportaient joyeusement « le prix aux pieds des apôtres; et les apôtres « le recevaient et en faisaient part à tous se- « lon les besoins. Or voici que ce frère, ins- « truit par ces exemples et poussé par l'ins- « piration divine, désire être uni à notre « société. Nous lui octroyons donc, autant « que nous pouvons l'obtenir de Dieu et « qu'il nous appartient de la communiquer, « l'association à notre vie commune; afin

« qu'il puisse obtenir avec les élus les biens « promis par le Rémunérateur de tous les « justes. Ainsi daigne nous l'accorder notre « Seigneur Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit « et règne avec le Père et le Saint-Esprit « dans tous les siècles des siècles. Ainsi « soit-il. »

Le profès vient alors se mettre à genoux devant son père en Dieu et lui donner en l'embrassant le témoignage de sa piété filiale. Les moines viennent, et l'embrassent à leur tour.

Ils manifestent leur allégresse par le chant des hymnes sacrés. Ils bénissent Dieu qui vient d'accroître leur monastère et de répandre sur eux les bénédictions de sa miséricorde[1]; ce Dieu grand et digne de toute louange, que célèbrent à l'envi les simples chrétiens et les religieux fixés sur la sainte montagne de Sion ; ce Dieu de bonté et d'a-

1. Suscepimus, Deus, misericordiam tuam in medio templi tui. Magnus Dominus et laudabilis nimis, in civitate Dei nostri, in monte sancto ejus.—Ps. XLVII.

mour, qui réunit ses fidèles serviteurs dans une même famille et leur fait goûter les charmes de la paix et de l'union la plus suave[1].

Rien ne pouvait mieux montrer que le monastère est vraiment une famille. Les témoins de ce spectacle en sont vivement touchés. Pourraient-ils ne pas l'être à la vue de ces hommes, qui accueillent ce nouveau frère avec une joie si vive et si simple ?

Cette charité fraternelle est sans contredit l'une des grâces les plus douces et les plus précieuses que la profession monastique puisse verser dans les cœurs.

Si la vue de ces moines étroitement unis les uns aux autres réjouit les fidèles, que ne doit-elle pas être pour le cœur de Dieu ? Il a sous les yeux l'union la plus complète qui se puisse trouver sur terre. Il se plait à habiter au milieu d'eux, lui qui a dit : « Quand deux ou trois seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux. » Ces religieux peu-

1. Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. — Ps. CXXXII.

vent chanter avec saint Placide et ses compagnons : « Nous n'avons tous qu'une foi, nous n'avons qu'une âme, nous suivons le même genre de vie[1]. » C'est la charité divine réunissant les âmes et les corps. Cette concorde et cette unanimité perpétuent au sein de l'Église l'édification que lui donnèrent les premiers chrétiens de Jérusalem. C'est le commandement nouveau, *mandatum novum do vobis : ut diligatis invicem sicut dilexi vos*[2] : le précepte propre de Jésus, celui qu'il appelle le sien, *hoc est præceptum meum*[3]. Constamment pratiqué et proposé à l'imitation des fidèles, c'est la réalisation de cette doctrine de l'apôtre saint Paul : « Travaillez avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. Vous n'êtes tous qu'un même corps en Jésus-Christ, et vous avez tous reçu le même esprit, comme vous avez été appelés à une même espérance. Il n'y

1. Unus animus nobis est, una fides, unus ordo vivendi. — Brev. mon., Off. de saint Placide.
2. S. Jean, XIII. 34.
3. Ibid. XV. 12.

a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême ; il n'y a qu'un Dieu, père de tous[1]. » Cette union témoigne hautement en faveur de l'origine divine de la vie monastique, elle atteste que la doctrine et l'esprit du Sauveur conservent toujours leur activité dans l'Église. « Tous vous reconnaîtront pour mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres[2]. »

La vie du moine bénédictin porte partout l'empreinte profonde de cette charité fraternelle ; saint Benoît l'insinue fréquemment dans sa Règle. Son admirable chapitre du bon zèle résume ainsi sa pensée : « Que les frères se préviennent d'honneur les uns les autres. Qu'ils supportent avec la plus grande patience leurs infirmités soit corporelles soit morales. Qu'ils se prêtent à l'envi une obéissance mutuelle. Que nul ne recherche ce qui

1. Sollicitі servare unitatem spiritus in vinculo pacis. Unum corpus et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ. Unus Dominus, una fides, unum baptisma ; unus Deus et Pater omnium. — Ép. aux Éph. IV. 3—6.
2. In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem. — S. Jean, XIII. 35.

lui est utile, mais plutôt ce qui l'est aux autres. Qu'ils se chérissent en frères d'un amour chaste ; qu'ils craignent Dieu ; qu'ils portent à leur abbé une affection humble et sincère [1]. »

Cette charité préside à tout. Elle guide l'abbé dans tous ses rapports avec ses enfants. « Qu'il cherche à être aimé plus qu'à être redouté. Qu'il mette toujours la miséricorde au dessus de la justice. Qu'il haïsse les vices, qu'il aime les frères [2]. Il doit se faire tout à tous, se conformer aux aptitudes de chacun, tenir compte des caractères. Sa tendresse paternelle ne néglige rien : il donne à chacun ce qui lui est nécessaire [3]. » Tout dans

1. Ut honore se invicem præveniant. Infirmitates suas sive corporum sive morum patientissime tolerent ; obedientiam sibi certatim impendant. Nullus quod sibi utile judicat sequatur, sed quod magis alii. Charitatem fraternitatis casto impendant amore; Deum timeant ; abbatem suum sincera et humili charitate diligant. — S. Ben. Règ. Ch. LXXII.

2. Studeat plus amari quam timeri. Semper superexaltet misericordiam judicio. Oderit vitia, diligat fratres. — S. Ben. Règ. Ch. LXIV.

3. Multorum servire moribus. Et alium quidem blandimentis, alium vero increpationibus, alium suasionibus, et secundum uniuscujusque qualitatem vel intelligentiam, ita se omnibus conformet et aptet. Ibid. Ch. LII.

l'abbaye doit être disposé de telle sorte que la paix et la joie règnent dans les cœurs [1].

C'est en prodiguant ses soins à des moines faibles et indociles que l'abbé se montre surtout père ; il imite le bon Pasteur, l'abbé par excellence, qui « laissa sur les montagnes ses quatre vingt dix neuf brebis et s'en alla à la recherche de celle qui était égarée ; il eut tellement pitié de sa faiblesse qu'il daigna la rapporter sur ses épaules au bercail [2]. »

Saint Benoît recommande cette même bonté à son cellérier. Le cellérier tient entre ses mains l'administration temporelle du monastère ; « il pourvoit aux nécessités de tous. Qu'il soit comme un père pour la communauté ; *Congregationi sit sicut pater*. Qu'il veille à ne point contrister les frères : *Fratres non contristet*. Si quelqu'un vient à lui faire une demande déraisonnable, il ne le contristera point par une réponse dédaigneuse ;

1. S. Ben. Règ. Ch. XXXI.

2. Ut nemo perturbetur, neque contristetur in domo Dei. Ibid. Ch. XXXI.

il lui exprimera plutôt son refus en termes humbles et raisonnables [1]. »

Les enfants et les vieillards trouvent au monastère la même condescendance que dans la famille. Les malades surtout sont l'objet de l'attention la plus dévouée. L'abbé veille sur eux « avec le plus grand soin, de peur qu'ils ne viennent à souffrir de quelque négligence [2]. Si un infirme contristait par ses exigences les frères attachés à son service, il faudrait le supporter avec patience [3]. »

Cet esprit de famille doit imprimer son caractère aimable à toutes les actions du moine et se faire sentir dans ses rapports avec les frères. Le jeune religieux est pour son ancien plein de vénération et de déférence : *Juniores priores suos honorent ;* son langage exprime ce sentiment de respect filial. Un moine plus âgé vient-il à passer ? le jeune se lève et lui offre un siége : il ne s'assied lui

1. S. Ben. Règ. Ch. XXVII.
2. Ergo cura maxima sit abbati, ne aliquam negligentiam patiantur. Ibid. Ch. XXXVI.
3. Ibid.

même que sur une invitation de sa part. L'ancien lui porte en retour de ses égards le plus affectueux intérêt [1].

Dans une réunion d'hommes, si vertueux soient-ils, une journée ne peut s'écouler sans que la charité n'ait à souffrir. La faiblesse humaine est si grande, l'amour propre est si subtil, son empire si irrésistible ! L'expérience l'avait appris à saint Benoît. Il savait que ces oublis, s'ils ne sont pas réprimés, finissent par détruire la charité fraternelle. Aussi s'empresse-t-il d'y appliquer un remède. Chaque jour, à Laudes et à Vêpres, l'abbé chante à haute voix l'oraison dominicale : ces paroles *Dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris* bannissent la division, enlèvent les épines de scandale et réunissent les cœurs dans les liens de l'amour fraternel [2].

Le saint Patriarche ne veut pas que ses

1. S. Ben. Règ. Ch. LXIII.
2. Propter scandalorum spinas, quæ oriri solent, ut conventi per ipsius orationis sponsionem ... purgent se ab hujusmodi vitio. — S. Ben. Règ. Ch. XIII.

moines oublient leurs frères absents. Si l'obéissance les retient au loin, leur âme reste au foyer domestique, leur souvenir est présent dans tous les cœurs. Chaque office se termine par cette prière : *Divinum auxilium maneat semper nobiscum, et cum fratribus nostris absentibus. Amen.* Il est si doux au religieux, qui fait l'œuvre du Seigneur parmi les gens du monde, de penser à la part que lui donnent ses frères dans leurs oraisons et leurs œuvres saintes ! Il remplit avec plus de courage et de confiance la mission confiée à ses soins.

Il faudrait parcourir toute la règle de saint Benoît pour bien voir l'importance qu'il donne à cet esprit de famille. On le rencontre à chaque page ; il est la clef de ce livre admirable. Les monastères bénédictins lui empruntent leur physionomie propre. Il fournit au moine un de ses grands moyens de sanctification. Les membres des autres milices religieuses cherchent ailleurs l'union à Dieu ; l'enfant de saint Benoît la trouve dans ses

rapports de tous les instants avec ses frères, dans les services fréquents que la vie commune le met à même de leur rendre. Sans cesse il doit se renoncer, sacrifier sa volonté et son amour propre aux désirs d'autrui. Ce frottement continuel mortifie singulièrement ses passions ; il use peu à peu sa personnalité, fait disparaître une foule d'obstacles à la grâce et rend son âme plus souple à l'action de l'Esprit Saint. Il a mille occasions de se vaincre lui-même. La famille monastique est une armée de frères ; le simple fait de persévérer sous cet étendard du Christ communique à l'homme une grande force morale. Le moine participe à la vigueur de ses compagnons d'armes, il appartient à une race très forte, *Fortissimum genus*[1].

Le moine dans tous les détails de sa vie devient un enfant. C'est là son bonheur, son espérance et sa gloire. Il suit fidèlement le conseil du Maître : « Je vous le dis en vérité, si vous ne devenez semblables à des enfants,

1. S. Ben. Règ. Ch. I.

vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Celui-là sera le plus grand dans le royaume des cieux qui se sera fait petit comme cet enfant [1]. » Cette simplicité prépare admirablement l'homme aux œuvres sérieuses. Il est, grâces à elle, un instrument docile : Dieu pourra l'employer à son gré, sans que sa personnalité vienne contrarier l'action divine.

Les moines bénédictins goûtent une paix très suave dans ce sanctuaire de la vie en famille. Leurs âmes sont à l'abri des troubles que produit la recherche de soi-même. Ils sont heureux, ces hommes qui, morts au monde, savent vivre pour Dieu et aimer leurs frères pour l'amour de Jésus. Le cœur humain est altéré d'amour : il veut aimer et être aimé. Ce besoin est souvent la source de chagrins amers. Que de déceptions il fait essuyer ! Dans le monastère, il n'en n'est pas

1. Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum. Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in regno cœlorum. — Mat. XVII. 3. 4.

ainsi. L'affection du moine pour ses frères a une origine céleste ; elle est dégagée des éléments périssables, et par suite inaccessible aux changements.

Oui, ils sont heureux, divinement heureux, parce qu'ils aiment Dieu, ils aiment leur abbé, ils aiment leurs frères, ils aiment leur famille religieuse, ils aiment leur cloître. Cet amour, cet esprit de famille, ils ont su l'inspirer aux vieux âges de foi. Ce sont eux qui ont jadis organisé le foyer chrétien ; ils ont par là rendu à la société un service immense.

Cet amour, ce bonheur, ils ont su l'exprimer de bien des manières. Ils l'ont dit ou écrit dans un langage dont le charme et la sincérité nous séduisent encore ; ils l'ont traduit partout autour d'eux, dans leurs églises, dans leurs cloîtres. Leur vie entière en était imprégnée. Leurs demeures, leurs personnes exhalaient un parfum de paix et de joie qui séduisait les âmes chrétiennes et les provoquait à entrer nombreuses dans la fa-

mille bénédictine. Le même bonheur règne au sein des quelques monastères restaurés de nos temps. Ah ! si les hommes savaient combien est douce, même dès ici-bas, la part échue à l'enfant du cloître !

CHAPITRE TROISIÈME

LA PRIÈRE DU MOINE. — L'ŒUVRE DE DIEU. — LA PRIÈRE LITURGIQUE.

Voué par état à la pratique de la perfection chrétienne, le moine doit laisser se développer parfaitement en son âme la vie de la sainte Église.

Le chrétien est l'enfant de l'Église, le membre du corps mystique de Notre Seigneur Jésus Christ. Peut-il avoir une vie à soi, différente de la vie du corps du Sauveur ? Peut-il ne pas vivre de la propre vie de l'Église ? Ne doit-il pas plutôt faire tous ses efforts pour s'approprier cette vie ? Le moine, chrétien parfait, tend à ce but plus que personne. Il cherche à perfectionner son caractère auguste de membre de Jésus ; c'est là sa vocation.

Il se livre à l'action vivifiante de l'Esprit consolateur, qui le saisit, réalise et développe en lui ce que sa présence mystérieuse accomplit au sein de l'Église.

Avant tout, elle est une *orante*, une société d'hommes qui prient. La prière est son grand devoir envers Dieu, elle est son occupation principale, elle est en quelque sorte l'occupation de tous ses instants: *Benedicam Dominum in omni tempore* [1]. Elle est sa raison d'être. Pourquoi Dieu a-t-il créé le genre humain? Pourquoi l'a-t-il élevé à l'ordre surnaturel? Pour sa gloire sans doute. Cette gloire, l'humanité déifiée la rend à son Créateur surtout par le culte public. Pour le glorifier dignement, elle l'adore, elle célèbre ses louanges, elle implore pardon, elle sollicite des faveurs; en un mot, elle le prie. Et c'est par l'oblation du saint Sacrifice et la célébration de la louange divine qu'elle remplit ce noble devoir de la prière.

L'Église sait Dieu, ses œuvres merveilleuses

1. Ps. XXXIII. 1.

dans la création naturelle et dans le monde de la grâce. Sept fois le jour et une fois la nuit, elle lui dit son adoration et sa reconnaissance, et concentre ses chants autour de Jésus, hostie de louange immolée pour nous sur l'autel. Sept fois le jour et une fois la nuit, elle pleure les péchés de ses enfants et expose leurs besoins à la divine miséricorde; et ses larmes et ses supplications se mêlent encore au sacrifice de l'Agneau.

L'isolement ne saurait convenir à cette prière. L'Église, en effet, est une société. Sa prière doit donc être une prière sociale et remplir les conditions de solennité extérieure requises pour un acte de cette nature. Pour cela, elle réunit les chrétiens, ses enfants, à des heures officielles, dans des lieux consacrés. Tous ensemble, ils prêtent leurs lèvres et leurs cœurs aux chants que l'Esprit Saint fait jaillir du cœur de leur mère.

Un premier acte liturgique, le baptême, a semé la vie divine dans leurs âmes et leurs corps. La liturgie, l'office divin, est le princi-

pal moyen de l'entretenir et de la développer. L'exercice du culte n'est pas seulement le grand acte social des chrétiens, il est encore la source féconde de leur vie intérieure. Ils s'y animent les uns les autres au service du Seigneur *in psalmis, in hymnis et in canticis spiritualibus* [1].

Le moine, chrétien parfait, est par la liturgie à une école irrépréhensible, à l'école de l'Église, à l'école de l'Esprit Saint.

La pensée du Sauveur, son maître, lui arrive dégagée de tout système. Et l'Église a un art divin pour faire pénétrer en lui les leçons de cette céleste doctrine. Il n'a plus qu'à les recueillir et à se les assimiler. Cette lumière devient dans son cœur un feu dévorant, qui y active l'amour de Jésus.

Jésus, en effet, remplit l'année sainte. C'est lui, toujours lui, que le moine célèbre dans l'office divin. L'Avent le prépare à sa venue; Noël lui fait admirer les charmes de son enfance; la Septuagésime, le Carême et la Passion présentent à sa reconnaissance et à son amour l'adorable mystère de la rédemption; Pâques lui révèle la réhabilitation du genre humain dans le Christ, vainqueur de l'enfer et de la mort; les splendeurs de son triomphe lui apparaissent en la fête de l'Ascension; le jour de la Pentecôte, il voit l'Église constituée et vivifiée par l'Esprit du Seigneur. Il la contemple et l'admire dans son histoire et son développement durant le cours de l'année liturgique; avec elle, il attend au mois de novembre le retour de l'Époux, qui doit clôre le temps et inaugurer l'éternité.

1. Ép. aux Éph. V. 19.

Le moine admire d'autres mystères de la vie du Seigneur, qui resplendissent au ciel de la liturgie. Ils l'aident à se pénétrer davantage de l'intelligence et de l'amour du divin Maître. Les fêtes de Notre Dame et des saints lui révèlent les ineffables richesses de la grâce; elles lui disent la sainteté de Jésus, qui se répand et se développe dans son corps mystique. Il suit ainsi le Verbe Incarné, continuant par l'Église sa vie et son action au milieu des

hommes. Il l'admire conduisant, illuminant et sanctifiant le monde par le ministère de ses saints. Ce spectacle remplit son âme d'allégresse; son cœur chante les psaumes et les hymnes de l'action de grâce à celui qui daigne associer l'homme à sa glorieuse mission et le consommer dans les magnificences de sa béatitude éternelle.

La liturgie offre au chrétien un aliment substantiel. Le Verbe de Dieu est le pain de l'âme; il la nourrit divinement. Cette nourriture suprasubstantielle est descendue des cieux; l'Esprit Saint l'a renfermée dans les divines Écritures. Les saintes Lettres sont l'expression de la pensée de Dieu; elles sont sa parole, le discours qu'il nous adresse, l'instruction qu'il nous donne. Qui les lit avec foi et amour est réellement le disciple, l'élève du souverain Seigneur. C'est pour l'homme une grâce insigne. L'Église l'estime à sa valeur; aussi tient-elle à ce que ses enfants la mettent à profit. A la messe, dans les offices, elle leur fait lire les passages les plus impor-

tants soit de l'ancien soit du nouveau Testament. Avec sa science, il lui est facile d'assigner à chaque lecture la place qui lui convient; cette disposition est déjà un commentaire lumineux du texte sacré. Pendant le mois de décembre, elle emprunte la voix du prophète Isaïe pour annoncer l'avènement du Messie promis et attendu. Saint Paul, auprès du berceau de l'Emmanuel, developpe le divin mystère de Jésus, Verbe Incarné, source de la grâce. Lorsque la Septuagésime et le Carême invitent les fidèles à la pénitence, les livres de Moïse racontent la chute de l'homme et ses conséquences déplorables. Jérémie vient ensuite gémir sur les maux de son peuple et prophétiser les mystères de la Passion. Après Pâques, les Actes des apôtres et les Épîtres canoniques exposent les témoignages rendus par l'Église naissante à la résurrection du Sauveur; l'Apocalypse le montre accomplissant après l'Ascension sa liturgie éternelle parmi les bienheureux. L'Esprit consolateur est enfin venu animer l'Église; les livres des

Rois offrent une figure de ce que sera son histoire. Durant le mois d'août, elle entend les maximes de la Sagesse éternelle, consignées dans les livres Sapientiaux; les Hagiographes, en septembre, ajoutent l'exemple au conseil. En octobre, les luttes héroïques des Machabées éclairent les chrétiens sur les combats qu'ils auront à livrer vers la fin des temps, tandis qu'Ezéchiel, Daniel et les petits Prophètes les préparent à l'avènement du souverain Juge des vivants et des morts. A ces lectures si nombreuses et si bien choisies, joignez les Épitres, les Évangiles et les leçons diverses que l'Église détermine avec tant de bonheur selon les fêtes de l'année. Les sermons et les homélies des saints Pères viennent expliquer ces extraits de l'Écriture. Les légendes des Saints les commentent avec non moins de force et d'autorité. Que sont, en effet, les vies des saints, sinon un commentaire de la Bible, écrit par la main de Dieu dans le cœur de ces héros du christianisme ?

Profondément pénétré des nobles et fortes

pensées de la foi, le moine veut offrir au Seigneur une louange digne de lui. Tous les jours il assiste à l'oblation du sacrifice de l'action de grâce; fréquemment il peut l'offrir lui-même. Au nom de l'Église, au nom de chacun de ses membres par conséquent, Jésus, hostie très parfaite, louange substantielle de son Père, s'immole lui-même à l'adorable Trinité. Le moine fait sienne cette oblation ; il s'unit à la victime sacrée. La messe devient ainsi son sacrifice propre; par elle, il paie dignement au Seigneur son tribut d'adoration et de louange.

Cela ne saurait lui suffire. La messe ne dure qu'un instant, et il voudrait louer le Seigneur sans interruption. Mais son désir ne sera pleinement satisfait que dans la glorieuse liturgie du ciel. En attendant ce *Laus perennis*, le moine distribue ses chants le long du jour et de la nuit. Les heures de sa prière deviennent le cadre, la prolongation, l'épanouissement du sacrifice eucharistique. Toutes offrent à sa piété une figure ou un trait de la

vie du Sauveur. A Matines, le serviteur de Dieu célèbre le mystère de l'incarnation, la naissance de Notre Seigneur et son retour à la fin des temps; les Laudes sont consacrées au souvenir de la résurrection; Prime montre Jésus devant le tribunal de Pilate; l'heure de Tierce est l'anniversaire de la descente du Saint Esprit, et chaque jour elle en renouvelle les grâces; le Sauveur est monté sur l'arbre de la croix et il s'est assis à la droite de son Père à l'heure de Sexte; c'est à None qu'il a remis son âme entre les mains de son Père ; à Vêpres, qu'il a été descendu de la croix et déposé sur les genoux de Notre Dame; sur la fin du jour, à l'heure de Complies, il est allé porter la lumière et la liberté aux âmes justes détenues dans les limbes.

L'office divin est aux yeux du moine l'œuvre par excellence; il l'appelle l'œuvre de Dieu, *opus Dei*; rien ne doit lui être préféré, *operi divino nihil præponatur* [1]. Il lui consacre la meilleure partie de ses journées. De-

1. S. Ben. Règ. ch. XLIII.

bout à quatre heures du matin, l'enfant de saint Benoît se rend au chœur pour chanter Matines et Laudes; Tierce, la messe conventuelle et Sexte se chantent à neuf heures; None et Vêpres, à quatre heures du soir; la récitation de Complies termine sa journée, vers huit heures et demie. La solennité des offices est proportionnée au degré des fêtes. Toutefois elle ne retient jamais le moine à l'Église plus de huit heures; les jours ordinaires, l'œuvre de Dieu lui prend quatre heures environ.

Loin d'être pour le bénédictin une pénitence ou un exercice ennuyeux, la psalmodie est son occupation la plus agréable : *Bonum est confiteri Domino et psallere nomini tuo, Altissime* [1], aime-t-il à répéter après le roi David et la sainte Église. Il chante les psaumes et les hymnes sous le regard de Dieu et en la compagnie des saints anges. Il s'acquitte de cette tâche avec le plus grand respect; il y met toute la perfection inté-

1. Ps. XCI.

rieure et extérieure possible. L'étude et la méditation lui rendent familiers le texte et les règles de la liturgie. Dès lors son âme peut savourer plus délicieusement ces joies spirituelles, avant-goût du bonheur des cieux. Les prières et les cérémonies coulent de son cœur, comme de source, *mens nostra concordet voci nostræ* [1].

Il ne veut pas louer seul. Les créatures inanimées désirent au reste unir leurs voix à la sienne. Ce sera pour lui un puissant secours. Il fait donc appel aux différentes formes de l'art religieux. Les harmonies de la mélodie grégorienne et la voix majestueuse de l'orgue lui rendent le chant facile et agréable. Dans son église s'étalent les richesses de l'architecture, de la peinture et de la sculpture; l'autel est enrichi d'ornements précieux; le prêtre revêt des vêtements sacrés, majestueux dans leurs formes traditionnelles; les livres liturgiques sont ornés de belles enluminures; les ossements des saints sont en-

1. S. Ben. Règ. Ch. CXIX.

fermé dans des châsses et des reliquaires travaillés avec soin.

Homme de la louange divine, le moine n'aime rien tant que la beauté de la maison de son Dieu; il voudrait, comme saint Hugues, en faire le *déambulatoire des anges*. Parcimonieux pour ses besoins personnels, il ne compte plus, lorsqu'il s'agit du sanctuaire de son Maître et Roi. Il saura même par de confiantes largesses obliger la Providence à lui ouvrir ses trésors.

CHAPITRE QUATRIÈME

LE TRAVAIL DU MOINE. — TRAVAIL MATÉRIEL ET TRAVAIL INTELLECTUEL.

Le travail du moine n'est pas un acte vulgaire, n'ayant d'autre but que d'assurer sa vie. « La vie monastique se soutient sur deux ailes; ces deux ailes sont le service divin et le travail. Par le service divin nous vaquons à Dieu; par le travail nous occupons avec mérite les heures que la faiblesse de notre esprit ne nous permet pas de donner à la contemplation. Le travail monastique est un hommage rendu à Dieu. C'est pour cela qu'il doit commencer par la prière et se poursuivre en esprit de prière. Les frères doivent s'y affectionner comme à un principe fondamental de leur état et comprendre que le moine doit toujours être occupé sérieuse-

ment, sauf les heures données au délassement, qui n'ont elles-mêmes d'autre but que de rendre l'esprit plus disposé pour la prière et pour le travail [1]. »

Ces deux éléments sont également nécessaires au moine bénédictin. Si l'un vient à prédominer au détriment de l'autre, l'harmonie de la vie monastique est rompue. Distribués avec sagesse, ils se prètent uu mutuel secours : la prière fortifie l'âme et sanctifie le travail; le travail refait le moine et prépare son oraison.

Les Constitutions de la Congrégation de France distribuent la journée de manière à laisser au religieux environ sept heures de travail. Il a eu au moins une heure avant la messe conventuelle, deux entre sexte et le dîner; il peut s'occuper de deux heures moins le quart à quatre, et de quatre heures trois quarts à six et demie : ce qui fait dans l'année une somme considérable. De plus, aucun dérangement ne vient soustraire le moine à

1. D. Guéranger, Règlement du noviciat. p. 24.

ses occupations; l'obéissance lui épargne les tâtonnements de l'indécision; dans le calme du cloître, son intelligence jouit d'une grande liberté, elle s'applique sans peine et marche d'un pas rapide à la recherche de la vérité.

L'enfant de saint Benoît doit-il nécessairement se livrer à l'étude? Non: le travail fait bien partie de l'essence de la vie monastique, mais il importe peu que les occupations du moine soient de telle ou telle nature; il lui suffit d'employer son temps selon l'obéissance. De la sorte il obéit au précepte divin, il glorifie le Seigneur, il acquiert des mérites, il évite les périls d'une vie oisive contre lesquels saint Benoît tend à prémunir ses enfants: *Otiositas inimica est animæ*[1].

Le bienheureux Père partage la journée laborieuse de ses disciples entre les études sacrées et le travail manuel. La distinction des moines en pères de chœur et en frères convers n'existait pas à cette époque; force était donc de proportionner les occupations

1. S. Ben. Règ. Ch. XLXIII.

à la capacité générale des religieux. Saint Benoît fait néanmoins à l'étude une part assez belle. Si l'abbé voyait des frères capables de se livrer avec fruit au noble travail de l'intelligence, il pouvait les y appliquer plus longtemps. Les *antiquarii* ou copistes transcrivaient les manuscrits, tandis que leurs frères travaillaient à l'extérieur; or l'esprit ne dépensait pas à ce labeur moins de force que la main.

Les monastères étaient alors généralement pauvres; les fidèles les assistaient peu de leurs aumônes. Les moines devaient parfois gagner leur pain à la sueur de leur front. Plus tard les chrétiens dotèrent les maisons des serviteurs de Dieu; ceux-ci purent dès lors donner plus de temps à la prière et à l'étude. On finit par réserver les gros travaux aux frères illettrés et les occupations intellectuelles aux religieux de chœur.

Toutefois la prépondérance donnée à l'étude ne fait pas oublier le travail des mains, considéré par la tradition monastique comme

une chose sainte. Si la pauvreté ou toute autre circonstance l'exigeait, les moines de chœur devraient eux-mêmes travailler la terre. Ce cas se présente très rarement. Si un frère est incapable d'une application intellectuelle prolongée, il s'adonne, avec l'autorisation des supérieurs, à des travaux de jardinage ou à des occupations analogues. Tous les religieux doivent de temps à autre se livrer au travail manuel. Ce labeur mortifie le corps et humilie l'esprit ; il repose l'âme des fatigues inhérentes à une vie où la prière et l'étude tiennent une place importante.

L'abbé peut utiliser les aptitudes de ses enfants et leur faire exercer des arts utiles.

Ils saisissent alors le pinceau ou le ciseau, ils enluminent, ils font des miniatures, ils étudient les lois de l'humanité et ils en cherchent l'application, ils remplacent par l'imprimerie l'œuvre si bénédictine de la transcription des manuscrits, etc. En s'appliquant à l'étude et à la pratique des arts, le bénédictin continue les glorieuses traditions de

ses ancêtres. L'art, sous ses formes variées, est pour lui un moyen de s'élever à Dieu, de célébrer ses grandeurs et son amour, et de rendre plus facile aux hommes la connaissance et l'amour des vérités divines. Jamais il ne consentira à faire des moyens que Dieu peut lui donner l'objet d'une spéculation commerciale. Certaines industries parfois exploitent indignement son nom et son habit. Son indignation se traduit alors par des protestations malheureusement inutiles ; car il ne serait pas admis à défendre devant les tribunaux l'honneur de son nom [1].

L'Église demande expressément que les religieux de chœur s'adonnent à l'étude, et dans ce but, elle leur a toujours prodigué ses encouragements. En cela, elle ne fait que les confirmer dans leurs antiques traditions. En effet, les enfants de saint Benoît ont jadis

1. C'est ainsi qu'on voit s'étaler sur les murailles des gares et des places publiques ces annonces de la liqueur *bénédictine*, qui est une œuvre purement industrielle, et celles plus inconvenantes encore de l'*eau dentifrice*. Que dire des bonbons contenus dans un missel, des pommades et de tout l'attirail de ce genre qui cherche à s'abriter sous le grave habit bénédictin ?

transcrit et conservé les écrits des saints Pères et les monuments de l'antiquité profane. Ils ont été durant de longs siècles les dépositaires autorisés des sciences divines et humaines. Leurs cloîtres ont été l'asile de toutes les études sérieuses. Ils ont transmis à l'école les traditions théologiques de l'Église romaine. Avant de donner aux frères prêcheurs saint Thomas d'Aquin, ils avaient produit des docteurs illustres : nommons ici saint Grégoire le grand, saint Bède le vénérable, saint Anselme, saint Pierre Damien, saint Bernard. Les manuscrits, qui font la richesse de nos bibliothèques publiques, et les livres composés dans les monastères bénédictins disent bien haut en quelle estime les moines de tous les siècles tenaient le noble travail de l'intelligence.

Quelques réformateurs, je le sais, ont essayé de tarir l'amour de l'étude dans le cœur des moines. « L'étude, disaient-ils, ne saurait convenir aux hommes voués à la vie monastique ; elle est incompatible avec la

simplicité et l'humilité de leur état. » Qu'ils n'opposent pas à l'argument irréfutable d'une tradition ininterrompue l'*orgueil de la science* et les périls auxquels il expose une âme religieuse. L'expérience est là pour dire si l'orgueil de l'ignorance est moins fréquent et si les fruits en sont moins dangereux.

Les ordres apostoliques, nous l'avons vu, ajoutent à la simplicité de la vie religieuse une mission particulière : elle est leur raison d'être, leur vocation au sein de l'Église ; ils sont tenus de prendre tous les moyens pour y être fidèles. Il n'en est pas ainsi de l'ordre monastique. L'étude n'est pas pour lui ce qu'est la prédication pour les fils de saint Dominique, le soin des malades pour les frères de saint Jean de Dieu, l'éducation des enfants pour les disciples du bienheureux de la Salle.

La réputation littéraire de la Congrégation de saint Maur a pour sa part contribué à répandre et à fortifier ce préjugé. Depuis ses savantes publications, le nom de bédédictin

est synonime de travailleur opiniâtre et intelligent. Des esprits peu éclairés considèrent désormais la science comme le but spécial de l'ordre de saint Benoît, et croient que tout aspirant à la vie monastique doit envisager un avenir laborieux : des archives à compulser, des manuscrits à déchiffrer, des ouvrages à écrire. Cette idée fausse a détourné du cloître bien des âmes, à qui la vie de famille et la louange divine eussent procuré des joies très pures et un sérieux développement surnaturel.

Heureusement il n'en est pas ainsi : la science, les fortes études ne sont pas le but spécial de l'ordre bénédictin, pas plus que l'aptitude aux travaux scientifiques n'est un caractère essentiel de toute vocation monastique.

L'enfant de saint Benoît sait cependant étudier avec amour. Par ce moyen, il mortifie ses passions, il fournit à son intelligence une occupation excellente, il entretient dans son âme l'esprit d'oraison, il se prépare à la

psalmodie, il se met à même de servir l'Église, sa mère.

Les anciens disaient que la perfection de la vie chrétienne demande deux choses : la prière et l'étude, Dans la première, l'âme parle à Dieu ; par la seconde, elle laisse Dieu lui parler et l'instruire. Une fois formée à la science divine, elle saura tenir avec fruit au Père céleste le langage qui lui est agréable. Or ce langage est la prière liturgique. Que le moine étudie donc et approfondisse l'objet de la louange divine, et il pourra chanter avec sagesse la gloire de son Créateur. La qualité d'être raisonnable lui en fait un devoir.

La foi illumine divinement son intelligence ; après sa mort il aura les ineffables clartés de la vision béatifique. En attendant, le Seigneur lui offre une connaissance qui tient le milieu entre la simplicité de la foi et les grandeurs de l'éternité. A lui de l'accueillir avec reconnaissance et empressement. Qu'il mette sa raison à l'école de la foi, qu'il cherche à dé-

couvrir les harmonies des dogmes entre eux, les rapports qui existent entre l'ordre surnaturel et l'ordre naturel, qu'il apprenne l'histoire de la révélation, qu'il en suive les développements et en tire les conclusions fécondes, qu'il imite, en un mot, l'un des moines les plus illustres, le docteur saint Anselme, dont la vie intellectuelle se résume dans cette maxime : *Fides quærens intellectum.*

Cette science de la foi ne s'acquiert pas sans travail. Le chrétien ne peut, en général. la trouver uniquement devant le tabernacle ou aux pieds de son crucifix. En Jésus, il est vrai, sont renfermés tous les trésors de la sagesse. Mais l'oraison n'est pas le canal ordinaire qui distribue aux hommes la lumière divine. Que le moine prépare son intelligence à l'étude par une prière confiante et prolongée, fort bien ; que dans les questions difficiles il invoque les lumières de l'Esprit Saint ; son espérance ne sera pas déçue. Mais qu'il joigne à ces secours surnaturels un travail soutenu : l'oraison sans l'étude serait pour le

moine une source d'illusions. En effet, la science *de Jésus et de ce qui est à Jésus* est très précise. Elle a son langage et ses lois, ses maîtres et son histoire ; si elle est une source de bonheur et de force, elle a aussi ses écueils. Pour l'acquérir et la posséder sûrement, le moine se met à scruter les saints Livres. Il ne les étudie pas seul, la tradition catholique est là pour les lui commenter et les compléter. Il lit ses témoins les plus autorisés ; avant tout, il se met à l'école de la sainte Église romaine ; il la suit à travers les siècles. et il l'écoute instruisant et illuminant les sociétés et les individus.

Son amour et son attention embrassent toutes les Églises du monde catholique. Ne forment-elles pas, en effet, le troupeau du Pontife romain, pasteur universel et vicaire du Seigneur Jésus en terre ? Leurs origines, leurs traditions, leurs liturgies, leur organisation. leur histoire excitent sa curiosité et sont de sa part l'objet d'une étude sérieuse.

Les Églises séparées de Rome par le

schisme, les sectes hérétiques elles-mêmes l'intéressent ; elles ont appartenu au bercail du bon Pasteur, et Pierre s'efforce chaque jour de les y faire rentrer. Leur histoire lui offre de précieux éléments et des débris intéressants de la foi et de la discipline antiques.

Il ne néglige ni les juifs ni les infidèles ; les uns et les autres sont de droit à Jésus. Ils ne peuvent se soustraire à l'action de l'Esprit saint. Ils conservent encore quelques lambeaux de vérité ; et parmi eux se trouvent des hommes au cœur droit, qui appartiennent à l'âme de l'Église.

L'histoire nationale ne doit pas rester étrangère au paisible habitant du cloître. Sa profession n'étouffe pas le patriotisme dans son cœur : elle le fortifie plutôt et lui donne plus de noblesse et de désintéressement. Le moine aime ses concitoyens, il aime sa patrie ; il aime son présent, son avenir et plus encore, s'il est possible, son passé. Il fouille ses annales avec avec un soin jaloux ; et l'ardeur qu'il met à révéler ses gloires et

à les défendre ne cède le pas qu'à son zèle, à son culte pour la vérité.

Mais il est une étude non moins chère à son âme. Nous avons dit plus haut sa tendresse pour le lieu de son repos, pour cette abbaye qui est son berceau, sa maison paternelle, son foyer domestique. Avec quel amour ne conserve-t-il pas les chartes des temps anciens, les diplômes pontificaux ou royaux, qui relatent son origine et lui permettent de constater les gloires d'un passé glorieux ? Avec quelle diligence ne note-t-il pas les principaux événements de son histoire ? Plus tard il compulse ces documents et rédige la monographie de son monastère. Il ne se borne pas aux œuvres des moines, ses pères ; sa maison a tenu dans la nation une place trop importante, pour qu'il puisse isoler son histoire de celle de son peuple. Les annales et les chroniques des abbayes deviennent sous sa plume une source historique des plus intéressantes, à tel point que l'un des hommes, à qui son érudition assure

l'une des premières places parmi les savants de son siècle, Mabillon, a puisé sa science prodigieuse dans l'étude approfondie de l'histoire monastique.

Les sciences ecclésiastiques ne sont pas le seul champ où le bédédictin puisse exercer son activité intellectuelle. Laissons parler ici les Constitutions de la Congrégation de France. *Scientiæ ecclesiasticæ, cujus rami tam longe lateque proferuntur, incumbant fratres discrete, non indigeste. Si vero quidem aliarum scientiarum partes experiri cupiunt, præhabitis sacræ theologiæ juribus, et hoc illis concedatur, si affulgeat spes fundata eos in talibus exercitiis profuturos, dummodo ad religionis scientiam ultimo reducatur studium illud nullumque detrimentum monastico spiritui afferat* [1].

L'enfant de saint Benoît ne peut de lui même choisir telle occupation, telle étude qui lui agrée. Il milite sous une règle ; l'emploi de son temps doit être consacré par la

1. Ch. IV. art. 14.

sainte vertu d'obéissance. A l'abbé d'assigner à chacun sa tâche à remplir. L'autorité dont il est revêtu, est avant tout celle d'un père ; il tient à conduire ses fils dans une voie toute de paix et de joie intérieures. Aussi consulte-t-il les aptitudes et les attraits de leur intelligence avant de leur fixer un travail. La volonté de Dieu alors répond aux aspirations légitimes du moine. Il peut se mettre à l'œuvre avec amour et confiance ; son labeur ne sera pas inutile.

Toutefois le religieux ne saurait espérer que tous ses désirs seront sanctionnés par son supérieur. Sa vie, il ne doit pas l'oublier, est une vie de sacrifice et d'abnégation. Puis, connaît-il bien lui-même ses aptitudes ? L'abbé doit placer un bien général au-dessus des intérêts particuliers. Pour l'avantage de son monastère et les succès d'une œuvre confiée à sa famille monastique, il ne craindra pas d'imposer à un moine un travail qui lui répugne. Cette tâche semblerait-elle au dessus des forces de celui-ci ? Qu'il obéisse néan-

moins avec la simplicité confiante d'un enfant : *ex charitate confidens de adjutorio Dei, obediat* [1]. La bénédiction divine fécondera son obéissance.

Le bénédictin n'est ni un savant ni un écrivain de profession. Le succès de ses travaux ne le préoccupe pas plus que sa réputation littéraire. En employant sa journée suivant l'obéissance, il sert le Seigneur, il expie ses fautes, il acquiert des mérites nombreux. C'est assez pour lui. Il laisse à son abbé le soin de diriger ses travaux vers un but utile et de juger s'ils sont dignes de la publicité. Moine pour le service de son Dieu, il n'aime rien tant que le silence et l'humilité de son cloître. Pourquoi s'attribuerait-il la mission d'éclairer son siècle ? Si Dieu a besoin de ses services, il sait où le prendre. Il connaît son zèle et sa fidélité, il sait sa patience et son courage à supporter les plus pénibles labeurs.

La gloire de Dieu est ici-bas confondue avec

1. S. Ben. Règ. Chap. LXVIII.

les interêts de l'Église. Pour travailler à cette gloire, le moine n'a qu'à servir l'Épouse du Christ. C'est là toute son ambition. L'Église est le grand objet de son amour. Pour elle, il veut vivre ; pour elle, il saura mourir. Ses douleurs sont les siennes. Elle est la reine de son âme ; il est son fidèle chevalier. La lutte et la peine lui sont un bonheur, lorsqu'il s'agit de travailler et de combattre pour cette reine incomparable. L'Église connaît son dévouement, et elle y fait appel volontiers.

CHAPITRE CINQUIÈME

SERVICES RENDUS PAR LES MOINES.

La vie de famille, l'office divin et le travail préparent admirablement le moine et le mettent à même de rendre à l'Église d'inappréciables services : « Associé à toutes les œuvres de l'Église, suivant les temps et les lieux, l'ordre monastique a dû lui fournir, pour la parole et pour l'action, des organes et des instruments incomparables. L'Église a-t-elle besoin d'apôtres pour arracher les peuples à la barbarie et les conquérir à l'Évangile ? Aussitôt les monastères s'ouvrent pour laisser partir de leur sein des légions de missionnaires.... L'Église, qui a souci des corps comme des âmes, veut-elle pourvoir aux intérêts terrestres et aux besoins matériels de ses enfants, après leur avoir procuré

le bienfait de la foi ? A sa voix, les fils de saint Benoît se lèvent d'un bout de l'Europe à l'autre et, la bêche à la main, ils fertilisent un sol jusqu'alors inculte et stérile. L'Église, qui veille tout à la fois aux trésors de la science et au dépôt de la foi, cherche-t-elle à sauver de la ruine les monuments du savoir humain, c'est aux moines qu'elle confie cette tâche... S'agit-il pour l'Église de fonder à jamais le grand œuvre de la civilisation chrétienne, en constituant les sociétés sur les bases de l'Évangile ; chose plus merveilleuse encore, c'est parmi ces hommes de la solitude, voués à la prière et à la contemplation, ne songeant qu'à être des saints et à gagner le ciel, c'est là, dis-je, qu'elle trouve ses gouvernants les plus habiles et ses politiques les plus profonds [1]. »

Aujourd'hui les nations sont civilisées ; les labeurs de la vie apostolique semblent en

1. Mgr Freppel. *Discours sur l'ordre monastique.* — Même aujourd'hui les évêques missionnaires reconnaissent qu'il leur faudrait des monastères pour coloniser chrétiennement leurs conquêtes; c'est ainsi que les cisterciens ont été appelés en Palestine, en Chine et à Natal.

fait réservés à d'autres familles religieuses. Les moines resteront-ils inactifs ? Les frères de ces vaillants cénobites des vieux âges garderont-ils le silence au fond de leurs cloîtres ? Laisseront-ils les ennemis de l'Église l'attaquer impunément ? Ils ont bien pour combattre le glaive de la prière. Leurs ancêtres, eux aussi, ont su le manier avec vigueur et habileté. La confiance qu'ils avaient dans sa force ne les a pas empêchés de prendre l'arme non moins nécessaire du travail ; et ils s'en sont servi avec succès. Les ennemis de Dieu les verraient volontiers abandonner leurs glorieuses traditions. A la faveur de ce silence, ils exécuteraient plus à l'aise leurs desseins perfides. Il a bien pu se trouver, au XVIIe siècle, un moine, pénitent illustre, qui voulut exclure les solitaires du champ de bataille où luttent les serviteurs de l'Église. Si la secte janséniste applaudit à ses efforts, les bénédictins ne rompirent cependant pas avec leur passé glorieux.

Les enfants de saint Benoît ne resteront

donc pas oisifs. L'Église s'adresse à leur dévouement ; ils sauront se dévouer pour elle. Rome leur assigne en effet une tâche belle et importante : « Voici le but de cette Congrégation... travailler au progrès de la science de l'antiquité ecclésiastique, raviver les saines traditions du droit pontifical et de la sainte liturgie, affirmer contre tous les novateurs avec une inviolable constance les droits et l'autorité des décrets du Siége apostolique, se dépenser dans la mesure de ses forces pour le salut des âmes et le service de la sainte Église [1]. »

La Congrégation de France a fait beaucoup déjà dans la personne de son vénéré fondateur ; au point que Pie IX, d'illustre et sainte mémoire, a pu lui rendre cet éclatant témoignage : « Parmi les hommes d'Église, qui, de notre temps, se sont le plus distingués par leur religion, leur zèle, leur science, et leur habileté à faire progresser les intérêts catholiques, on doit inscrire à juste titre notre

1. Constitutions ; Ch. I. Art I.

cher fils Prosper Guéranger, abbé de saint Pierre de Solesmes et Supérieur général des bénédictins de la Congrégation de France. Doué d'un puissant génie, possédant une érudition merveilleuse et une science approfondie des règles canoniques, il s'est appliqué, pendant le cours de sa longue vie, à défendre courageusement, dans des écrits de la plus haute valeur, la doctrine de l'Église catholique et les prérogatives du Pontife romain, brisant les efforts et réfutant les erreurs de ceux qui les combattaient. Et, lorsque, aux applaudissements du peuple chrétien. nous avons par un décret solennel confirmé le céleste privilége de la Conception immaculée de la Sainte Mère de Dieu ; et tout récemment, lorsque nous avons défini, avec l'approbation du très nombreux concile, qui réunissait les évêques de tous les points de l'univers catholique, l'infaillibilité du Pontife romain enseignant *ex cathedra*, notre cher fils Prosper n'a pas manqué au devoir de l'écrivain catholique ; il publia des ouvrages

pleins de foi et de science sacrée, qui furent une preuve nouvelle de son esprit supérieur et de son dévouement inébranlable à la chaire de saint Pierre. Mais l'objet principal de ses pensées et de ses travaux a été de rétablir en France la liturgie romaine dans ses anciens droits. Il a si bien conduit cette entreprise, que c'est à ses écrits et en même temps à sa constance et à son habileté singulière, plus qu'à toute autre influence, qu'on doit d'avoir vu, avant sa mort, tous les diocèses de France embrasser les rites de l'Église romaine. »

La voix auguste du successeur de Pierre ne fut pas la seule à proclamer les services éminents rendus à la religion par cet illustre et véritable fils de saint Benoît. Le monde catholique fut unanime à le dire. C'était si évident que la presse libre penseuse dut, elle aussi, le reconnaître. Au milieu de ce concert de louanges, deux hommes, Mgr Pie et Mgr Freppel, prirent la parole avec plus de force et d'autorité. La noblesse de leur caractère,

la supériorité de leur intelligence et de leur talent, leurs vertus et leur rôle dans l'Église donnèrent à leurs discours une portée très grande.

Le 11 juillet 1887, les enfants de Dom Guéranger célébraient à Solesmes les noces d'or de leur Congrégation. Devant un concours imposant de prêtres et de fidèles, l'évêque d'Angers prit la parole; il dit les travaux de l'Abbé de Solesmes et leur fécondité salutaire; puis: « Bien que la grande figure de Dom Guéranger domine de toute sa hauteur la Congrégation des bénédictins de France, tout ne se résume pas pour Solesmes dans cette personalité unique. N'est-ce pas précisément par l'action conventuelle que le restaurateur de l'ordre monastique avait cherché à servir plus utilement Dieu et l'Église ? Comment, à l'école d'un tel maître, ses disciples n'auraient-ils pas à leur tour enrichi le domaine de la science ecclésiastique ? Ici, votre pensée a devancé ma parole en se portant tout aussitôt vers cet érudit de premier

ordre, le Mabillon de notre temps, et l'une des gloires du Sacré Collège, après avoir illustré Solesmes par l'éclat et la fécondité de ses travaux.... Ce n'est pas Solesmes seulement, mais l'Église de France tout entière, qui, devant le suffrage universel du monde savant, doit à Dom Pitra le tribut de son admiration et de sa reconnaissance.

« C'est à la postérité qu'il appartiendra d'ajouter aux appréciations du présent les jugements de l'avenir. La philosophie chrétienne étudiée dans ses sources et à la lumière des vrais principes de la raison et de la foi ; les annales ecclésiastiques de l'Anjou, du Maine, de la Bretagne, du Poitou et jusqu'à celles de la Pologne et du Pérou, remuées dans tous les sens par une critique également soucieuse de grossir le trésor de la science et de préparer un aliment à la piété ; les véritables origines des Églises de la Gaule défendues contre des novateurs oublieux du respect de la tradition ; la théologie mystique remise en l'honneur par de savantes

études sur sainte Gertrude et sainte Mechtilde ; des monographies empruntées à tous les âges de l'Église et venant compléter par l'analyse des détails ce que l'histoire générale a d'inachevé dans l'ensemble... Et si j'ajoute enfin que l'*Année liturgique*, ce livre dont on a pu dire que, mis à la portée de tous, il ferait une révolution dans le monde, si j'ajoute que cette incomparable épopée de la vie et de la piété chrétiennes a trouvé son couronnement dans le chant de l'Église ramené à la pureté primitive des mélodies grégoriennes ; l'activité féconde de Dom Pothier et de ses émules achèvera de montrer que, dans ses cinquante premières années, Solesmes a bien mérité du Christ et de l'Église. »

Le Christ et son Église peuvent donc à juste titre compter sur les moines.

Qu'il leur reste à faire, grand Dieu ! Le rationalisme nous envahit de toutes parts ; il pénètre jusque dans le sanctuaire, déguisé sous le nom de catholicisme libéral ; il cherche à souiller de son contact impur

toutes les branches de la science ecclésiastique. La sainteté s'en va, parce que les enfants des hommes diminuent la vérité, affaiblissent son énergie divine et ternissent sa candeur virginale. Ils n'osent plus affirmer la royauté du Seigneur. Pourtant, aujourd'hui comme dans les siècles passés, le Seigneur est le roi des peuples et le roi des sciences.

Que d'efforts ne fait-on pas pour réparer les ruines qui s'amoncellent ! Le succès, hélas ! ne répond guère à la bonne volonté. Pourrait-on espérer une restauration catholique sérieuse, tant que l'erreur n'aura pas été confondue partout où elle porte ses pas, tant que les droits imprescriptibles du Christ et de son Église ne seront pas imposés aux convictions ? Or, comment obtenir ce résultat, s'il n'y a pas au sein de la société chrétienne des centres nombreux, où la vérité se conserve intacte ; des lieux irrépréhensibles, où se tiennent des témoins autorisés de la tradition catholique ? Ces centres sont un foyer de lumière, qui rayonne sur toute une contrée,

un point de ralliement pour les défenseurs de la cause sainte, un asile où les cœurs viennent se retremper et se préparer à la lutte, une école où Dieu sait former dans la solitude les ouvriers de son choix.

Les œuvres littéraires ne sont pas l'unique moyen que les moines puissent employer au service du Seigneur. L'histoire nous montre des abbayes, qui ont exercé sur le mouvement catholique une influence prépondérante; cependant il n'est sorti de leurs murs aucun ouvrage qui ait mérité l'honneur de passer à la postérité; les noms de leurs religieux sont restés dans l'oubli. C'est que l'apostolat bénédictin est l'œuvre moins des individus que de la réunion des moines. Il est l'œuvre du monastère.

Le monastère est comme un vaste réservoir. Dieu par la vie sainte et laborieuse des religieux y verse la grâce et la doctrine. Il le constitue par là *in apice religionis et in perfectione doctrinæ*; ainsi parlent de Luxeuil les Actes de saint Berchaire. La lumière ne peut

être maintenue sous le boisseau; Dieu la met en évidence. Les trésors célestes, accumulés dans l'abbaye, ne sont pas la propriété exclusive de ses enfants; ils appartiennent à l'Église et doivent lui être distribués. L'Esprit Saint se charge de cette fonction; il emploie tantôt la plume ou la parole d'un moine, tantôt un autre moyen de se mettre en rapport avec les hommes; il peut recourir à d'autres religieux, voire même à des séculiers. S'il le juge à propos, il distribue directement ces richesses. Sa lumière et sa grâce savent arriver à l'âme du chrétien par des voies si mystérieuses! Quoiqu'il en soit, ceux que le Seigneur veut bien associer à cette œuvre sont les simples instruments du monastère, les canaux distributeurs des grâces obtenues par les religieux et des lumières, fruit de leurs pieux labeurs. De la sorte, chaque moine contribue pour sa part à développer l'activité de ce foyer de vie chrétienne. Sans avoir à franchir fréquemment les limites de sa clôture ou à affronter les périls de la vie apostolique, il

montre aux hommes le chemin de la sainteté; il les attire auprès de lui, il leur enseigne à confesser le nom de Jésus, il leur communique la science de la prière.

L'action mystérieuse de ces centres vivifiants a façonné la chrétienté, cette chrétienté que le diable est en train de démolir. Comment sauver ses ruines? Le plus simple et le plus sûr ne serait-il pas de recourir aux procédés qui ont servi à construire l'édifice [1]?

Mgr Pie appréciait à sa réelle valeur le rôle que doit jouer la vie monastique dans l'œuvre de la régénération sociale. Il confia ses pensées et ses espérances à ses diocésains, en leur adressant la parole pour la première fois : « Quand nous jetons les yeux sur cette vaste contrée où la vie monastique fut autrefois si féconde en miracles d'austé-

1. Que n'aurions nous pas à dire si nous voulions énumérer les services que les moines pourraient rendre, soit dans les pays chrétiens, soit au milieu des infidèles, si Dieu leur donnait, comme il le fit jadis, la bénédiction du nombre? Léon XIII a, plusieurs fois, exprimé les espérances qu'il fonde sur le rôle des bénédictins, surtout en Orient. Que le Seigneur les mette à même de les réaliser !

rité, de science et de vertu, nous éprouvons un profond regret de n'y plus rencontrer que des ruines abandonnées. Le diocèse, qui a vu s'élever, par les mains de saint Hilaire, la cellule de Martin et le premier monastère des Gaules, restera-t-il longtemps déshérité de ces institutions dont la résurrection est venue réjouir plusieurs églises voisines? Quel siècle eût jamais plus besoin que le nôtre du spectacle de la pauvreté volontaire [1] ? »

Dès qu'il eût pris possession du siége de saint Hilaire, il forma le projet de ramener les enfants de saint Benoît dans l'antique monastère de Ligugé. Dieu bénit ses efforts, et il put célébrer le quatrième anniversaire de sa consécration épiscopale dans le sanctuaire de saint Martin, au milieu des disciples de Dom Guéranger. Son cœur d'évêque débordait de joie : « C'est là une grâce indicible, disait-il, un bienfait inénarrable, dont nous sommes impuissants à remercier assez le Sei-

1. Mgr Pie, *Discours et Instructions pastorales*, T. 1, p. 148.

gneur: *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus*. . . . . Ç'a été la pensée dominante de tous les saints, dans tous les temps, qu'à côté du ministère ordinaire des pasteurs, obligés par leurs fonctions de vivre mêlés au siècle, il fallait dans l'Église une milice séparée du siècle et enrôlée sous le drapeau de la perfection évangélique, vivant de renoncement et d'obéissance, accomplissant nuit et jour l'incomparable fonction de la prière publique. Ça été la pensée des plus illustres pontifes et des plus grands docteurs, que le clergé séculier lui-même ne serait jamais plus apte à répandre et à populariser dans le monde les pures doctrines de l'Évangile, que quand il se serait préparé aux fonctions pastorales, en vivant de la vie monastique ou en s'en rapprochant le plus possible. Lisez la vie des plus grands hommes de l'épiscopat, dans l'Orient comme dans l'Occident, dans les temps qui ont immédiatement précédé ou suivi la paix de l'Église comme au moyen âge; tous, ils ont ou professé quelque temps la vie religieuse, ou vécu

en contact ordinaire avec ceux qui la pratiquaient. Hilaire, le grand Hilaire, de son coup d'œil sûr et exercé, avait aperçu ce besoin; il avait vu quelle place devait occuper l'ordre monastique dans le christianisme, et le clergé régulier dans l'Église [1]. »

L'éminent orateur vient de signaler le service le plus important que les moines rendent à la société. « Ils accomplissent nuit et jour la noble et incomparable fonction de la prière publique. »

Le premier devoir de la société, comme de l'individu, n'est-il pas la prière, la reconnaissance publique et solennelle des droits de Dieu sur sa créature? Oui, les peuples ont le devoir rigoureux d'adorer Dieu, de chanter ses grandeurs, de célébrer ses bienfaits, d'implorer ses miséricodes et ses largesses. Ce devoir, ils ont à le remplir dans toutes les conditions d'un culte social, à des heures officielles, avec des formules réglées par ceux qui pré-

1. Mgr Pie. Œuvres, T. II, p. 93 et suiv.

sident aux destinées de la société chrétienne.

Les individus doivent, autant que faire se peut, prendre part à cette prière sociale. Il en était ainsi aux âges de foi, mais aujourd'hui une multitude d'hommes, emportés par le tourbillon des affaires ou des passions, oublient le devoir sacré de la prière; d'autres prient peu, et, s'ils prient, c'est pour tendre la main à Dieu, comme si le chrétien pouvait se borner à mendier les faveurs divines. Qu'ils adorent et qu'ils louent, ils solliciteront ensuite. Et encore s'ils recouraient à la prière de l'Église ! Ils lui préfèrent trop souvent une oraison individuelle. Si parfois ils cèdent au besoin de se réunir, ils empruntent des formules, des rites, qui produisent bien dans les âmes quelques pieux sentiments; mais ces semblants de liturgie, cette liturgie tronquée ne saurait avoir sur le cœur de Dieu la puissance de la prière ecclésiastique.

Les droits du Seigneur à un culte public et solennel restent cependant les mêmes. Si les

masses oublient ou refusent de lui payer ce tribut d'hommage, raison de plus pour multiplier les chœurs des moines. Dieu trouverait dans leurs chants une compensation ; sa justice serait satisfaite, et nous verrions se détourner les châtiments que l'apostasie des peuples attire sur le monde.

Le siècle, je le sais, ne veut pas entendre ce langage; son esprit d'orgueil est l'ennemi déclaré de la prière; il s'efforce de faire cesser ici-bas les fêtes du Seigneur et de fermer la bouche de ceux qui célèbrent ses louanges. Mais que nous importent les dires de ce monde que le Christ a maudit ? Sa prétendue sagesse est, aux yeux du chrétien, une insigne folie.

Ces adversaires audacieux du surnaturel ne sont pas les seuls ennemis des moines. Ils ont encore à essuyer le mépris d'hommes qui se disent chrétiens. Leur foi est peu éclairée; leur esprit, imbu de mille préjugés, est incapable de s'élever au dessus des sentiments du siècle. Ils comprendraient encore des reli-

gieux voués aux œuvres extérieures et apprécieraient volontiers leurs services. Mais les moines, ce sont des êtres inutiles, des débris d'un passé qui n'est plus. S'ils les tolèrent, c'est à cause des services que la science en peut attendre.

Oui, nous aimons à le répéter, les moines sont et seront les serviteurs utiles des sciences ecclésiastiques. Mais quelles que soient l'utilité et l'importance de leurs travaux, ils auraient honte de s'en prévaloir. S'ils aiment à se dire, et s'ils sont réellement les bienfaiteurs insignes des peuples, c'est qu'ils leur rendent un service plus important, le premier et le plus éminent de tous les services, le service de la prière. Laissons parler ici le plus éloquent de leurs défenseurs, Montalembert.

« Le premier de tous les services que conféraient les moines à la société chrétienne, c'était de prier, de prier beaucoup, de prier toujours pour ceux qui prient mal ou ne prient point. La chrétienté honorait et estimait surtout en eux cette immense force d'interces-

sion, ces supplications toujours actives, toujours ferventes, ces torrents de prières sans cesse versées aux pieds du Dieu qui veut qu'on l'implore. Ils détournaient ainsi la colère de Dieu ; ils allégeaient le poids des iniquités du monde ; ils rétablissaient l'équilibre entre l'empire du ciel et celui de la terre. Aux yeux de nos pères, ce qui maintenait le monde dans son assiette, c'était cet équilibre entre la prière et l'action, entre les voix suppliantes de l'humanité craintive ou reconnaissante et le bruit incessant de ses passions, de ses travaux. C'est le maintien de cet équilibre qui a fait la force et la vie du moyen âge. Quand il est troublé, tout se trouble dans l'âme comme dans la société.

« N'examinons pas jusqu'à quel point ce trouble existe dans notre monde moderne. Il serait trop triste d'énumérer tous les points du globe où la prière s'est tue et où Dieu écoute, sans l'entendre, la voix de l'homme. Les peuples d'autrefois ne négligeaient aucun moyen, aucune occasion d'élever et de

maintenir l'intensité de la prière à sa plus haute puissance; autrefois comme aujourd'hui bien des chrétiens ne savaient sans doute pas mieux prier que celui qui écrit ces lignes, mais tous reconnaissaient la force, la grandeur, la nécessité de la prière... Tous comprenaient, tous proclamaient que cette flamme du cœur peut monter à Dieu par des mains spécialement consacrées à cette auguste mission. Tous invoquaient avec passion ce gage de la vraie fraternité. Tous avaient soif de cette aumône, et tous s'adressaient aux moines pour la recevoir d'eux . . . Grâce à eux, la prière existait à l'état d'institution, de force permanente, publique, universellement reconnue et bénie de Dieu et des hommes[1]. »

Le spectacle que le monde offre à cette heure s'unit aux enseignements de l'histoire pour donner à ces paroles l'éloquente approbation des faits .Daigne le Seigneur souffler sur notre génération cet esprit de prière, cette estime

1. Les moines d'Occident, *Introduction*.

pratique du culte social, de la prière liturgique. Et des jours de gloire et de bonheur. seront encore assurés à la société chrétienne.

CHAPITRE SIXIÈME

LA MORTIFICATION ET LA PÉNITENCE DANS LA VIE DU MOINE.

L'UNION à Dieu est le but sacré, vers lequel convergent tous les efforts du moine. Il veut pouvoir dire avec saint Paul : *Vivo, jam non ego, vivit vero in me Christus* [1]. Pour cela, il dresse entre le monde et lui une barrière infranchissable, qui a son expression, sa forme extérieure dans la clôture monastique. Cette séparation matérielle est un premier rempart, qui le soustrait aux regards des hommes ; mais, si elle est seule, elle est incapable de le protéger contre l'influence de l'esprit du siècle. C'est dans sa propre volonté qu'il doit élever ce mur et pratiquer la clôture religieuse.

1. Ép. aux Galat. II. 20.

La prévarication d'Adam a jeté la concupiscence dans le cœur de l'homme. Elle lutte contre lui jusque sous les saintes livrées de la vie monastique. Le diable trouve en elle un puissant auxiliaire. Il cherche à l'utiliser pour transformer les puissances de l'homme en instruments de péché. Le moine doit se protéger contre les attaques incessantes de cet ennemi domestique, s'il ne veut pas succomber sous ses coups. La vie religieuse est une milice, le monastère est le camp de Dieu, le moine est le chevalier du Christ. Il porte la brillante et redoutable armure de l'obéissance, *obedientiæ fortissima atque præclara arma assumis* [1]. Il milite sous une règle et un abbé, *militans sub regula vel abbate* [2].

Une résistance énergique aux assauts de la concupiscence ne suffit pas à son ardeur. Il prend une attitude aggressive, et il combat généreusement, parce qu'il aime son Dieu et veut rendre en lui, aussi parfaite que possible,

1. S. Ben. Prol. sur sa Règ.
2. S. Ben. Règ. ch. I.

l'image de Notre Seigneur Jésus-Christ. Cette lutte courageuse lui assure la victoire sur ses appétits déréglés. Ce sont là des triomphes magnifiques, qui lui valent sur terre des grâces abondantes, et au ciel une couronne immortelle. Cette guerre intime a reçu le nom de mortification.

Le chrétien, qui se mortifie, n'annihile pas ses facultés ; il se prémunit contre les entraînements de sa chair. Il tue ce qu'il y a de morbide en lui et laisse la grâce vivifier ce qu'il y a de bon et de noble. La mortification enlève au corps déchu des forces exubérantes ; mais elle lui laisse la vigueur dont il a besoin pour exécuter les volontés du Seigneur.

Le religieux n'a pas seulement à lutter contre ses passions ; il lui faut encore effacer avec les larmes de la pénitence les fautes de sa vie passée et les négligences qui échappent à sa faiblesse. La foi lui enseigne les rigueurs de la justice divine ; elle lui apprend aussi qu'il doit coopérer personnellement à l'œuvre de sa purification. Dieu daigne lui faire cet honneur. Les peines qu'il s'impose librement s'unissent aux souffrances du Seigneur et sont un supplément aux mérites de sa Passion.

Le moine ne concentre pas toute son attention sur lui-même. Il est enfant de l'Église et membre du genre humain. Or Dieu a établi entre les hommes une étroite solidarité. Les crimes des méchants retombent sur la société ; elle bénéficie aussi des expiations accomplies par les chrétiens d'élite. Que les enfants de saint Benoît marchent sur les pas de leur divin modèle et expient en eux par une pénitence sérieuse les péchés des hommes, leurs frères ; par là, ils glorifieront Dieu et travailleront très efficacement au salut des peuples et à leur prospérité temporelle.

La pénitence et la mortification appartiennent à l'essence de la vie monastique, et doivent l'accompagner partout et toujours. Mais les pratiques ou manifestations extérieures de ces vertus ne sauraient être les mêmes en

tous temps et en tous lieux; elles doivent plutôt se modifier suivant les circonstances. Ainsi telle œuvre, qui mâte la chair dans une région, lui est ailleurs un soulagement ; telle austérité, supportable, il y a treize siècles, serait accablante de nos jours. Les solitaires orientaux pratiquaient de longues abstinences ; malgré leur vigueur physique et morale, les Gaulois ne purent jamais se faire à pareil régime. Les Scots descendaient dans l'eau froide pour réciter les cent cinquante psaumes ; et l'histoire ne nous dit pas que leur santé en ait été altérée. Demandez à leurs arrière-neveux d'imiter leurs exemples, s'ils en éprouvent l'attrait. De nos jours encore les peuples de l'Orient et du Midi se contentent d'une nourriture frugale et peu abondante ; l'estomac des gens du Nord exige une toute autre alimentation.

C'est que l'homme ne peut pas se mettre au dessus des nécessités corporelles. Ces besoins ne sont pas exposés à la seule influence des époques et des climats ; les mœurs et l'é-

ducation créent en lui des exigences, dont il ne saurait impunément secouer le joug.

Saint Benoît était pénétré de cette pensée. Aussi dans sa Règle se montre-t-il d'une très grande réserve. Il semble fixer à regret les réglements matériels que nécessite l'organisation du monastère. « Chacun reçoit de Dieu un don particulier, dit-il au chapitre XL ; et nous éprouvons un véritable scrupule à déterminer la mesure des aliments de nos frères[1]. » Il agit alors avec toute sa discrétion. Il laisse à l'abbé le soin de modifier ces détails, s'il le juge nécessaire. De fait, nous les voyons fréquemment changer le long des siècles. Les uns ont ajouté, les autres ont retranché ; et tous ont pu agir en vrais fils de saint Benoît. Nous trouvons le sentiment du bienheureux Patriarche très nettement exprimé, dans son chapitre *De ordinando abbate :* « En imposant des travaux, qu'il use de discernement et de modération, se rappelant la discrétion du

1. Unusquisque proprium habet donum ex Deo, alius sic, alius vero sic; et ideo cum aliqua scrupulositate a nobis mensura victus aliorum constituitur. — S. Ben. Règ. Ch. XL.

saint patriarche Jacob, qui disait : « Si je fatigue mes troupeaux en les faisant trop marcher, « ils périront tous en un jour. » Faisant donc son profit de cet exemple et autres semblables sur la discrétion, qui est la mère des vertus, qu'il tempère tellement toutes choses que les forts désirent faire davantage, et que les faibles ne se découragent pas [1]. » Et dans le chapitre XXXIV : « Qu'on fasse, comme il est écrit : « On partageait à chacun selon ses « besoins. » Nous n'entendons pas dire par là que l'ont ait acception des personnes, ce dont Dieu nous préserve ! mais qu'on ait égard aux infirmités diverses. Celui qui a besoin de moins, qu'il rende grâce à Dieu et ne s'attriste pas. Celui à qui il faut davantage, qu'il s'humilie de la miséricorde qu'on a pour lui. Et de la sorte tous les membres seront en paix [2]. »

1. Opera quæ injungit (abbas) discernat ac temperet, cogitans discretionem sancti Jacob, dicentis : si greges meos plus in ambulando fecero laborare, morientur cuncti una die. Hoc ergo aliaque testimonia discretionis, matris virtutis, sumens, sic omnia temperet ut sit et quod fortes cupiant et infirmi non refugiant. — S. Ben. Règ. Ch. LXIV.

2. Sicut scriptum est : dividebatur singulis, prout cuique opus erat. Ubi non dicimus quod personarum (quod absit) acceptio sit, sed infirmitatum consideratio. Ubi qui minus indiget, agat Deo gratias, et non contristetur : qui vero plus indiget, humilietur pro infirmitate et non extollatur pro misericordia ; et ita omnia membra erunt in pace. — S. Ben. Règ. Ch. XXXIV.

Ce serait ne pas comprendre saint Benoît et s'éloigner complètement de son esprit que de vouloir pratiquer sa Règle au pied de la lettre. S'il vivait aujourd'hui, il adapterait très certainement ses prescriptions matérielles aux besoins de l'époque. C'est ce que font les fondateurs de Congrégations monastiques en rédigeant leurs constitutions.

Rappelons-nous dans quel esprit notre Bienheureux Père a écrit sa Règle et nous comprendrons mieux cette discrétion, qui doit être le caractère distinctif des monastères bénédictins de toute observance. Il veut mettre à la portée de tous les plus saines traditions monastiques. Les héros et les colosses ne sont pas les seuls appelés à se sanctifier dans le cloître. Le monastère doit être accessible au grand nombre. Comment, sans cela, nous expliquer ces légions de moines qui peuplaient jadis les villes et les campa-

pagnes. La ville de Vienne, au VII[e] siècle, en comptait à elle seule environ quinze cents.

Le saint Législateur puise sa doctrine dans les enseignements et les règles de ses devanciers ; mais il se garde bien de leur emprunter des observances trop rigoureuses. Si on la compare à celle de saint Basile ou aux vies des Pères, sa Règle semble fort douce; c'est une ébauche, *inchoatio Regulæ,* dit-il lui-même. Ceux qui l'observeront sont, à ses yeux, des « chrétiens honnêtes et des moines ébauchés [1]. » Quelques contemporains pouvaient prendre ses enfants pour des moines relâchés. Heureux et nobles relâchés, que l'Église a, en si grand nombre, placés sur ses autels, pouvons-nous dire après treize siècles d'expérience ! Heureuse et féconde ébauche de Règle, qui a peuplé le ciel de saints, et quels saints ! qui a donné à l'Église

1. Ut eam observantes in monasteriis aliquatenus vel honestatem morum aut initium conversationis nos demonstremus habere. — S. Ben. Règ. Ch. LXXIII.

tant de papes illustres, de cardinaux et d'évêques !

Les Constitutions des Benédictins de la Congrégation de France ont pu, elles aussi, paraître à plusieurs fixer une vie religieuse trop radoucie, et à peine monastique. Dom Guéranger devait, avec l'autorisation du souverain Pontife, adopter cette observance mitigée ; à ce prix seulement, il pouvait conserver l'esprit de saint Benoît dans toute sa pureté primitive. « Me demandez-vous, pieux fidèles, disait le Cardinal Pie, si l'on y garde toute l'observance rigoureuse de la Règle première ? Je pourrais vous répondre que la discipline générale au temps de saint Benoît différait à peine de la discipline monastique, et que, en face des adoucissements apportés par l'Église aux observances communes des chrétiens, les moines de la Congrégation de France, tels que les a constitués canoniquement l'autorité du saint Siége, vous laissent plus loin derrière eux que leurs devanciers n'y laissaient vos pères. Fions-nous à la sa-

pagnes. La ville de Vienne, au VII[e] siècle, en comptait à elle seule environ quinze cents.

Le saint Législateur puise sa doctrine dans les enseignements et les règles de ses devanciers; mais il se garde bien de leur emprunter des observances trop rigoureuses. Si on la compare à celle de saint Basile ou aux vies des Pères, sa Règle semble fort douce; c'est une ébauche, *inchoatio Regulæ,* dit-il lui-même. Ceux qui l'observeront sont, à ses yeux, des « chrétiens honnêtes et des moines ébauchés [1]. » Quelques contemporains pouvaient prendre ses enfants pour des moines relâchés. Heureux et nobles relâchés, que l'Église a, en si grand nombre, placés sur ses autels, pouvons-nous dire après treize siècles d'expérience! Heureuse et féconde ébauche de Règle, qui a peuplé le ciel de saints, et quels saints! qui a donné à l'Église

1. Ut eam observantes in monasteriis aliquatenus vel honestatem morum aut initium conversationis nos demonstremus habere. — S. Ben. Rég. Ch. LXXIII.

tant de papes illustres, de cardinaux et d'évêques!

Les Constitutions des Benédictins de la Congrégation de France ont pu, elles aussi, paraître à plusieurs fixer une vie religieuse trop radoucie, et à peine monastique. Dom Guéranger devait, avec l'autorisation du souverain Pontife, adopter cette observance mitigée; à ce prix seulement, il pouvait conserver l'esprit de saint Benoît dans toute sa pureté primitive. « Me demandez-vous, pieux fidèles, disait le Cardinal Pie, si l'on y garde toute l'observance rigoureuse de la Règle première? Je pourrais vous répondre que la discipline générale au temps de saint Benoît différait à peine de la discipline monastique, et que, en face des adoucissements apportés par l'Église aux observances communes des chrétiens, les moines de la Congrégation de France, tels que les a constitués canoniquement l'autorité du saint Siége, vous laissent plus loin derrière eux que leurs devanciers n'y laissaient vos pères. Fions-nous à la sa-

gesse de l'Église, et, quand, à cause de l'affaiblissement général des corps qui a suivi l'affaiblissement de la foi, sa condescendance maternelle s'exerce si largement envers nous, ne nous plaignons pas qu'elle veuille bien ouvrir à un plus grand nombre de faibles les portes de la vie parfaite [1]. »

Les observances monastiques qui tendent à mortifier la chair, sont la privation de sommeil, le jeûne, l'abstinence et des peines imposées au corps. Exposons brièvement leur pratique dans les monastères français.

Debout avant quatre heures, en toute saison, pour vaquer à la louange divine, le moine quitte l'église vers neuf heures du soir et va prendre son repos. Sa couche est simple et pauvre ; il peut encore, avec l'agrément de son abbé, la réduire au strict nécessaire.

Aux jeûnes de précepte, qu'observe tout bon chrétien, il ajoute certaines vigiles, tous

1. Mgr Pie, Éloge funèbre de D. Guéranger.

les vendredis depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'au Carême et les mercredis de l'Avent. Celui qui jouit d'une santé robuste peut jeûner plus souvent, s'il y est autorisé.

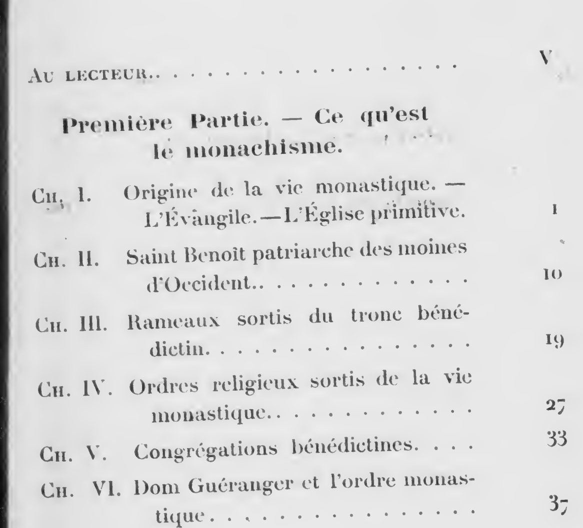
Le moine fait abstinence durant l'Avent et le Carême, tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année, les lundis à partir du quatorze septembre. Il y ajoute les vigiles de plusieurs fêtes. En un mot, il fait maigre les deux tiers de l'année. Le régime alimentaire, tel qu'il est fixé par les Constitutions, est supportable pour une santé ordinaire, Parfois même des natures délicates réussissent, moyennant quelques précautions, à porter l'ensemble de l'observance.

Dom Guéranger a accordé à ses enfants une heure de récréation après chaque repas. Elle se prend en silence le mercredi des Cendres et les Vendredis de Carême. Dans les autres temps, un abandon fraternel et une franche gaieté règnent parmi les moines dans ces heures de délassement. En dehors

de l'Avent et du Carême, ils ont une promenade par semaine. Ils sont astreints au silence le reste de la journée. Cependant il leur est permis de parler cinq minutes, s'il y a utilité ou charité à le faire. De Complies à Prime du lendemain, le silence est plus rigoureux et ne peut être violé sans nécessité.

Chaque religieux peut pratiquer les œuvres diverses de pénitence et de mortification, dans la mesure que lui permettent sa santé et la discrétion de son abbé.

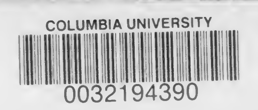
TABLE DES MATIÈRES



Deuxième Partie. — Pratique de la vie monastique.

15. Ligugé, Imp. Saint-Martin. 12-91.

PAX


COLUMBIA UNIVERSITY
0032194390

